



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 16 décembre 2015, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2015 (reçu par e-mail)**
3. **Election d'un membre à la commission de gestion**
4. **Election d'un membre à la commission du développement durable**
5. **Budget 2016 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2016
6. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la commission de gestion concernant le taux de vacance des appartements**
7. **Informations de la municipalité**
8. **Divers**

**Odette-Renée SAVIOZ
Présidente du Conseil général**

Odette-Renée SAVIOZ

Mesdames et Messieurs les CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Monsieur le représentant de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous salue et vous souhaite la bienvenue dans cette salle, pour la troisième et dernière assemblée plénière de l'année 2015. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également de faire silence durant les débats. A propos de silence, merci aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leur portable ou le mettre en mode silencieux. Avant d'ouvrir les débats, je dois excuser les CG suivants : M. Patrick GÖTTIER, M. Raymond ZUFFEREY, M. Patrick ZUBER, Mme Laura SALAMIN, M. Stéphane ZWAHLEN, Mme Sandrine ZUFFEREY, M. Noé ZUFFEREY, M. Yoann BERTHOD. Mme Laetitia MASSY, CM, ainsi que MM. CRETTON Patrick, Silvio CALDELARI et Dirk (Didier) SALAMIN nous rejoindront plus tard.

Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués pour cette assemblée plénière et vous avez reçu l'ordre du jour dans le délai prescrit par notre règlement ainsi que les documents s'y référant. Je remercie par avance notre secrétaire, Mme Raymonde PONT, et les membres du bureau pour le travail effectué. Lors de notre dernière séance de bureau, nous avons décidé, d'entente avec le CM, de mettre à l'ordre du jour les points suivants :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 (15) juin 2015 (reçu par e-mail)
3. Election d'un membre à la commission de gestion
4. Election d'un membre à la commission du développement durable
5. Budget 2016 de la Commune de Sierre
6. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de la commission de gestion concernant le taux de vacance des appartements
7. Informations de la municipalité
8. Divers
- 9.

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Apparemment, ce n'est pas le cas, je le considère comme accepté et passe immédiatement au point 1 de l'ordre du jour, appel des CG.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Odette-Renée SAVIOZ

Je passe la parole à Mme Raymonde PONT.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir. *(Elle procède à l'appel des CG)*. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Le temps de faire le décompte des présences, je demanderai aux scrutatrices... pardon... alors je continue... M. GARCIA... D'autres interventions ? Le temps de faire le décompte des présences, je demanderai aux scrutatrices et scrutateur, Mme Anne-Françoise ZUFFEREY, Mme Uli SALAMIN et M. STEINEGGER, d'annoncer au bureau l'arrivée ou le départ éventuel de CG en cours de séance, afin d'en tenir compte lors de nos votations. Merci à Anne-Françoise ZUFFEREY de ne pas oublier le bureau.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2015 (REÇU PAR E-MAIL)

Odette-Renée SAVIOZ

On est toujours aux calculs, nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du P.V. de l'assemblée ordinaire du 10 (15) juin 2015. Ce protocole vous a été remis par courrier électronique dans les délais. J'invite les membres du CG qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI de la chancellerie qui s'occupe avec une grande conscience professionnelle de la transcription du P.V.. Merci aussi à notre secrétaire pour la relecture.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Odette-Renée SAVIOZ

Point 3, élection d'un membre à la commission de gestion. Suite à la démission de la commission de gestion de Mme Christiane RIELLE... Merci M. STEINEGGER... Je reprends, suite à la démission de la commission de gestion de Mme Christiane RIELLE, nous devons élire un nouveau membre à cette commission. J'attends vos propositions. M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer la candidature de M. David FADI que vous connaissez déjà tous, puisqu'il m'a précédé dans cette fonction de chef de groupe. David FADI travaille actuellement auprès de la Banque Cantonale

du Valais, c'est dire que les chiffres, il les connaît très bien. Il saura réaliser un travail de qualité au sein de la commission de gestion et je vous remercie de le soutenir.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. D'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas et selon notre règlement, article 13, **M. David FADI est élu tacitement**. Au nom du bureau et du CG, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfactions et de sérieux dans cette importante commission. Nous pouvons applaudir. (*Applaudissements*).

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Odette-Renée SAVIOZ

Point 4, élection d'un membre à la commission du développement durable. Suite à la démission de Mme Laura SALAMIN à la commission du développement durable... merci. M. MATTER, j'attends votre proposition.

Roger MATTER

Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir de s'entretenir avec vous, même devant le plénum réuni. Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer la candidature de notre toute nouvelle venue, à savoir Mme Nathalie TUBEROSA qui remplace Christiane RIELLE au sein du CG. Nathalie nous vient de Granges, elle est directrice de l'entreprise TUBEROSA Sàrl, construction générale ; en tant qu'entrepreneur, elle saura apporter toute son énergie et son savoir-faire au sein de la commission et c'est avec plaisir donc que nous vous proposons cette candidature.

Odette-Renée SAVIOZ

Je vous remercie M. MATTER. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas et selon notre règlement, article 13, **Mme Nathalie TUBEROSA est élue tacitement**. Au nom du bureau et du CG, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfactions dans cette commission qui prendra de plus en plus d'importance. (*Applaudissements*).

5. BUDGET 2016 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Odette-Renée SAVIOZ

Nous pouvons passer au point 5, budget 2016 de la Commune de Sierre. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'amendements. Nous procéderons de la manière suivante pour que ce soit clair. Lors de la lecture du budget et la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres des comptes. Vous aurez la possibilité de prendre la parole en proposant l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.–, selon le document « budget 2016 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées » qui précise les comptes pouvant faire l'objet d'amendements, document qui vous a été remis. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci seront traités selon la chronologie suivante : selon l'article 28 de notre règlement, nous voterons la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité et ensuite vos propositions individuelles, selon les montants, par ordre décroissant de ceux-ci, soit en commençant par le plus élevé. Merci M. STEINEGGER. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité absolue des votes. Si aucun amendement n'obtient la majorité absolue, c'est le montant proposé par la Municipalité qui sera accepté, sous réserve du vote final.

a. Rapport de la commission de gestion

Odette-Renée SAVIOZ

Selon l'article 21 de notre règlement, nous ne lirons que les conclusions de ce rapport. Je passe sans tarder la parole au rapporteur de cette commission, M. Laurent DUCRY, qui est déjà présent au micro, pour nous faire la lecture.

Laurent DUCRY

Merci. Madame la Présidente, chers collègues. La Cogest a analysé le budget 2016 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service et par MM. François GENOUD et Jérôme CRETOL. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

Considérations générales

Le budget 2016 enregistre une nouvelle détérioration du résultat d'environ CHF 800'000.– et prévoit un déficit d'environ 5 millions de francs. La Municipalité a reconnu, lors de la présentation du budget au CG, que le déficit est structurel et pas conjoncturel. La Cogest est du même avis. En fait, elle faisait déjà cette analyse il y a deux ans, lors du budget 2014. Selon le message du CM, la détérioration n'est pas liée à la gestion générale de la Commune mais à des facteurs extérieurs (baisse des recettes des aménagements de production et plus grande participation de la Commune aux charges de la HES-SO). S'il est indéniable que ces deux éléments pèsent sur le budget 2016, la Cogest relève que le CM a fait le choix de ne pas toucher aux prestations de la Commune, et accepte du même coup un déficit budgétaire important. Le déficit budgétaire aurait été encore plus important sans une augmentation des revenus du dicastère 90 de 2.7 millions de francs. Cette hausse provient essentiellement des recettes fiscales des personnes morales et d'un dividende exceptionnel de Sogaval. Si la conjoncture devait se péjorer dans le tourisme et l'industrie suite à l'abandon du taux plancher par la BNS, ou si la construction devait ralentir, l'estimation des revenus fiscaux pourrait se révéler trop optimiste. La prudence est donc de mise. Depuis le début de la législature, la Cogest demande de faire des économies structurelles, ceci afin de pouvoir poursuivre la politique d'investissement entamée ces dernières années. Elle n'a pour le moment pas été entendue et regrette que le débat politique n'ait pas eu lieu avant la fin de la législature. En conséquence, la Cogest se verra contrainte d'être plus critique envers de nouveaux projets d'investissement, et cela aussi longtemps qu'une amélioration n'aura pas été observée.

Requêtes

La Cogest prend acte de l'investissement relatif à la nouvelle déchetterie. Lors de l'étude du budget, la Municipalité n'a pas été en mesure de fournir des chiffres précis concernant les variations attendues des volumes des déchets. En conséquence, nous demandons que le projet soit présenté prochainement aux CG. Un « stratagème » visant à améliorer le budget 2016 consiste en la création d'un fonds de stabilisation du tarif de l'électricité. Ce dernier va être créé et géré par Sierre-Energie. La Cogest exige que le compte-témoin apparaisse clairement dans l'annexe aux comptes communaux annuels.

Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au CG d'entrer en matière, d'approuver le budget 2016 avec les amendements proposés et d'autoriser le CM à contracter les emprunts que ce budget implique. Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour la commission de gestion, la présidente Sabine REY et le rapporteur, moi-même.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. DUCRY. Je remercie Mme Sabine REY et toute sa commission pour le travail accompli. Je vous signale que nous sommes 51 CG.

b. Entrée en matière

Odette-Renée SAVIOZ

B, entrée en matière. Avant d'ouvrir le débat sur l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

(*Problème de micro*). Et là, c'est bon ? Il faudra changer les piles pour la prochaine fois. Mesdames et Messieurs, vous avez les salutations du CM, au bureau, Madame la Présidente du CG, mes collègues du CM vous aussi, Mesdames et Messieurs les membres du CG. Je me permets de saluer aussi le public au fond de la salle, de moins en moins clairsemé, soyez les bienvenus et encouragez vos concitoyens à participer comme vous le faites aux séances du

plénum du CG. C'est une très bonne manière de s'informer sur la vie de la Municipalité. Bravo et merci d'être là. Salutations aussi à la presse qui se fera sans doute un devoir de relayer auprès de la population les débats de ce soir. Mesdames et Messieurs, comme à l'accoutumée, je voudrais remercier la commission de gestion pour le travail qu'elle a réalisé pour l'analyse du budget 2016, vous assurer aussi que le CM a pris bonne note de toutes les remarques et les appréciations qui sont formulées dans le rapport. Nous n'y reviendrons pas en détail ici, sauf pour renseigner le CG sur la question du fonds de stabilisation de l'électricité. La Cogest indique en effet, dans ses conclusions, qu'elle « exige que ce *compte-témoin apparaisse clairement dans l'annexe aux comptes communaux annuels* ». Nous pouvons rassurer le CG sur cette question en lui confirmant que cette opération se fera en toute transparence et directement dans le bilan de la Commune. Le montant qui correspondra au différentiel de recette encaissé par la Commune en application de ce mécanisme fera l'objet d'une affectation de fonds au bilan pour le même montant ; donc je précise, non seulement en annexe au bilan, mais directement au bilan. Nous avons convenu cela avec notre organe de contrôle, auprès duquel nous avons pris conseil. Je précise que nous interviendrons, par contre, au cours de la discussion de détail lorsqu'il s'agira de traiter les propositions d'amendement que la Cogest a faites. Merci de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président. J'ouvre immédiatement le débat sur l'entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. Le groupe DC remercie la Cogest pour son excellent travail qui a permis de soulever bon nombre de questions et de susciter des réactions pertinentes. Un budget 2016 qui prévoit un excédent de charges de CHF 4'989'900.-, des investissements nets de l'ordre de CHF 22'703'000.- et des charges qui augmentent de près de 19 % ne laissent pas forcément apparaître la volonté exprimée par la Municipalité de maîtriser ses charges de fonctionnement. Mais encore, Mesdames et Messieurs, nous constatons que le retour annoncé à l'équilibre est repoussé d'année en année. En 7 ans, plus de 80 millions d'investissements pour rénover des infrastructures obsolètes, c'est normal. Des dépenses à la hausse, des aménagements de production qui nous coûtent plus que ce qu'ils rapportent... par rapport à ça, la Municipalité a eu des réactions sur la forme et sur le fond, exprimées sous forme de ravalement de façade. Enfin la fin de la période de surbudgétisation. CHF 349'900.- d'économies qui n'existent pas, rien qu'en corrigeant la vingtaine de rubriques pointées du doigt l'an passé par la Cogest. CHF 660'000.- de pseudo-économies sur 60 autres rubriques mises à niveau, avec au final des risques de dépassement du budget. Retrait de CHF 300'000.- du budget pour l'avenue du Rothorn, retrait de CHF 150'000.- pour les études plans de quartiers, qui seront renvoyées quelque part aux oubliettes. Je vous rappelle pour mémoire que le budget 2015 prévoyait CHF 450'000.- pour ces études de développement de plans de quartiers. Le total, sans les CHF 349'900.- d'économies qui n'existent pas, soit un montant de CHF 1'118'000.- de moins par rapport au budget précédent, mais sans aucune économie réelle à la clef. Quand même quelques économies réelles depuis 2010, il faut aussi le soulever, CHF 1'141'642.- si on fait le différentiel des comptes 2014-2010. Les comptes 70 sur les mesures d'économies d'énergie ont permis d'économiser CHF 654'935.-, les comptes 30 CHF 130'000.-, les comptes 10 CHF 111'902.-, les comptes 40 CHF 244'674.-, y compris la réorganisation des festivals qui est en cours. Les recettes en plus qui viennent augmenter le budget, évidemment on essaie de... et on doit racler les fonds de tiroirs, par rapport aux dividendes extraordinaires de Sogaval qui représentent une manne de près de CHF 792'000.-. Evidemment, Mesdames et Messieurs, le budget est difficile, la situation est relativement compliquée. Le groupe DC salue tout de même les efforts de la Municipalité pour essayer d'assembler un budget plus ou moins présentable, hein, et ceci étant dit, le groupe DC propose l'entrée en matière sur ce budget 2016. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Madame la Présidente, chers collègues. Il est de tradition constante et peut-être même séculaire que lorsque l'on discute l'entrée en matière du budget, les chefs de groupes se lancent dans d'interminables tirades qui, finalement, n'influencent que peu le vote final et je ne courberai pas à la règle. Donc, moi aussi, je vous partagerai ce soir les sentiments et le travail fait par mon groupe lors de ces séances de préparation. Dans un premier temps, bien évidemment, nous remercions la Cogest pour son travail remarquable, vraiment cette législature a droit à des rapports vraiment bien étayés, bien approfondis, c'est un travail de longue haleine et jamais, je pense, nous ne remercierons assez ses membres pour tout ce qui est accompli. Nous vivons une période de déséquilibre, là les choses sont bien claires. Le budget n'est pas équilibré, ce n'est pas la première année, ici nous parlons d'un déficit de près de 5 millions, et encore, si l'on ne prend pas en compte ces dividendes accrus de Sogaval, le déficit finalement oscillerait entre 6 et 7 millions. Beaucoup de dépenses, malheureusement, ne sont pas maîtrisées par la Commune ; je pense à des dépenses obligatoires imposées par le Canton, les factures HES qui nous ont fait trembler récemment. Steves a parlé des aménagements de production qui autrefois nous rapportaient beaucoup et qui sont devenus actuellement des charges. Donc les choses ont tendance à changer et ce qui est bien heureux, c'est de constater que la Commune, aujourd'hui, le CM, reconnaît le problème de déficit structurel, le problème structurel. Ce problème a déjà été relevé par le CG lors des précédentes années. Cette prise de conscience nous permet aujourd'hui de renouveler, je pense, notre confiance envers le CM. Je serai à ce sujet un peu moins sévère que mon collègue Steves. Cette prise de conscience, par contre, nous fait nous rendre compte que certaines prestations, à l'avenir, devront être diminuées, voire même supprimées et c'est notre devoir aujourd'hui, de CG, d'en parler à la population, de dire attention le vent a tourné, les choses changent, il faut s'attendre à l'avenir, à des coupes qui peut-être pourraient faire mal. Nous les ignorons encore aujourd'hui. Parler de prestations en moins, ce serait négliger les nouvelles recettes envisageables. Sur ce point, nous devons étudier toutes les solutions envisageables. L'augmentation d'impôts qui était proposée il y a deux ans au CG, même si elle avait été acceptée, n'aurait pas suffi à combler ce déficit. Il y a d'autres pistes à envisager, comme la multiplication des collaborations intercommunales, que ce soit dans les fonctionnements ou les investissements. Pensons à la patinoire, notre prochain grand investissement, est-ce à Sierre de financer seule une infrastructure de portée régionale ? Là, à nouveau, les temps ont changé. Sur ces considérants, le groupe libéral-radical propose d'accepter l'entrée en matière sur ce budget 2016. Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. L'AdG a pris connaissance du budget 2016 ainsi que du rapport de la commission de gestion. Elle remercie celle-ci pour son travail accompli et son rapport clair. Budget 2016 toujours et encore déficitaire. L'AdG ne s'attendait pas vraiment à une autre conclusion. Les années maigres ont déjà commencé et il semblerait qu'elles iront bien au-delà des 7 années bibliques. Aussi nous souhaitons vivement que, pour rejoindre les chiffres noirs, il ne faille pas, à l'exemple de l'Espagne ou du Portugal, faire des sacrifices sociaux considérables. Quant au fonds de stabilisation qui va être créé par Sierre-Energie, c'est, osons le dire, un impôt déguisé. Le 29 septembre 2015, le Nouvelliste titrait en grand : 1 millions de spectateurs. En effet, c'est le nombre de spectateurs que le Valais culturel attire sur une année. Vous me direz le Nouvelliste n'est pas parole d'évangile, mais quand même, cela conforte la ligne suivie par l'AdG qui défend, envers et contre tout, le budget de la culture, car elle est convaincue que celle-ci joue en rôle important dans la vie sociale sieroise. L'Alliance de Gauche aimerait aussi souligner l'énorme travail accompli par le directeur du TLH, Alexandre DOUBLET et son équipe, en collaboration avec le service de la culture et son chef de dicastère, pour la mise en place du programme de la prochaine saison. Nous avons remarqué le travail qui a été fait lors de la présentation aux CG. Nous les en remercions. Concernant les subventions aux différents festivals et théâtres, etc. l'AdG s'étonne que le Festival au bord de l'eau, pour ses 10 ans d'activités, ne touche pas les CHF 10'000.- prévus et que ceux-ci profitent au Blues Festival. Le Festival au bord de l'eau est un événement

labellisé qui mérite d'être mieux soutenu. Sur ces quelques remarques, l'AdG accepte l'entrée en matière sur le budget 2016. Merci de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? Si tel n'est plus le cas, je vous pose la question : quelqu'un combat-il l'entrée en matière ? **L'entrée en matière n'étant pas combattue, je la considère comme acceptée.**

c. Discussion générale

Odette-Renée SAVIOZ

Je passe au point c, lecture du budget, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre vos fascicules du budget 2016. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupe ou chapitre de compte par groupe ou chapitre de compte, en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment du groupe ou du chapitre concerné. Je salue M. Dirk SALAMIN, nous sommes 52 CG. Nous allons pouvoir commencer par le chapitre résultats, récapitulation du compte administratif, tableau des charges, revenus et dépenses par nature, pages 3 à 6. Y a-t-il des intervenants ? Récapitulation des charges et revenus de fonctionnement par nature et récapitulation des recettes et dépenses d'investissement par nature, pages 7 à 8. Y a-t-il des intervenants ? Charges et revenus de comptes de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 9 à 12, y a-t-il des interventions ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Alors, compte 10.102.310.02, information et communication. En 2016, la Municipalité a prévu des dépenses pour l'affichage politique et culturel. La rubrique 10.102.310.02 (Information et communication) est en augmentation par rapport à 2015, car la Municipalité prévoit la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique pour la somme de CHF 30'000.–. Le compte 70.430.314.00 (Divers aménagements urbains) est également en augmentation. Là encore, la Municipalité envisage de mettre en place des dispositifs d'affichage pour les événements culturels (CHF 50'000.–). Les supports actuels pour l'affichage politique sont en fin de vie et doivent être remplacés. Et, excepté les panneaux aux entrées de la ville, Sierre ne dispose plus de lieux d'affichage dédiés à la culture. La Cogest demande à la Municipalité de développer un concept d'affichage global qui puisse être utilisé de manière commune par les parties intéressées. Il serait en outre intéressant d'inclure dans le concept l'affichage publicitaire censé générer des revenus annuels de l'ordre de CHF 60'000.– (cf. le montant budgété par la Municipalité jusqu'en 2014). La Cogest propose d'amender le budget du compte 10.102.310.02 de CHF 30'000.–, soit le montant prévu pour la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage politique. Étant donné que cet amendement concerne deux comptes, nous demandons aux CG de prendre la même décision concernant l'affichage politique et l'affichage culturel.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. DUCRY. D'autres intervenants ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Ça concerne le compte 10.500.318.00, promotion économique. Après avoir investi plusieurs millions, attendu près de 20 ans et enfin inauguré la zone industrielle de Daval le jeudi 12 novembre dernier, faisant avec fierté les pages 1, 2 et 15 du Nouvelliste et d'autres supports médiatiques, il faut maintenant y donner une suite rapidement, car actuellement on se retrouve avec une zone industrielle de Daval qui est vide. Tout doit être mis en œuvre, afin d'attirer des entreprises sur ce site, car qui dit entreprises, dit également sources supplémentaires de recettes fiscales qui seraient, à n'en point douter, les bienvenues. On parle de budget, hein. Le message délivré en page 82 du document sur le budget 2016 met en avant le plan d'action pour l'année prochaine, dans ce département, dont j'énumère quelques points évoqués : renforcement de la prospection sur le site industriel de Daval, renforcement de la communication

de la place économique sierroise, renforcement de l'attractivité du centre-ville via diverses collaborations, renforcement des réseaux et des échanges entre les différents acteurs, en favorisant l'émergence de projets innovants et le transfert de technologies et de savoirs. Dans ce contexte, on peut légitimement se demander si la diminution du soutien apporté, année après année, à la promotion économique est judicieuse, si l'on considère l'impact sur le marché du travail, celui de l'immobilier dont l'offre semble excessive actuellement par rapport à la demande et sur les finances communales. Pour rappel, cette diminution est passée de CHF 156'000.– au budget 2010 à CHF 45'000.– au budget 2016. Dans ce contexte, nous sommes là à la limite des économies linéaires et à la nécessité de s'orienter vers des coupes budgétaires réfléchies à moindre impact. Dans cette optique, je propose un amendement à la hausse du compte 10.500.318.00, promotion économique, de CHF 26'000.–, pour le ramener à la hauteur du budget 2015, soit à CHF 71'000.–, permettant ainsi, non pas des actions théoriques, mais de bénéficier de moyens pour des actions pratiques.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALDELARI. D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, Mesdames et Messieurs, je rebondis sur l'intervention de M. CALDELARI concernant l'augmentation de ce compte promotion économique. Je rebondis également sur la position tout à l'heure de la cheffe de groupe Alliance de Gauche pour dire qu'il fallait tout mettre en œuvre pour sortir des comptes rouges, des comptes déficitaires, hein. Je pense qu'on a la chance d'avoir un outil promotionnel, un outil économique important. Je lisais il y a quelques jours dans le Confédéré sierrois, vous savez ce nouvel Info Sierre, avec des couleurs un petit peu... bien accentuées, je lisais que le Valais... l'Ecoparc qui était développé sur Sierre, sur la commune de Sierre, était le plus grand Ecoparc du canton et, dans ce sens-là, notre groupe pense qu'il est indispensable de renforcer cette promotion. Passer effectivement d'un budget à l'époque des années 2010 de CHF 148'000.– ou autour des CHF 150'000.– à CHF 45'000.–. on ne comprend pas cet investissement anticyclique qui doit justement être à même, être là pour faire cette promotion. Et ensuite, dans cette promotion économique, il y a évidemment aussi la promotion du centre-ville, les commerçants du centre-ville, les maintenir là où ils sont, en faire venir d'autres, hein, et dans ce contexte-là, je pense qu'on pourra absolument montrer un exemple au niveau... enfin montrer, donner une impulsion au niveau du CG pour renforcer cet axe. On attend, évidemment, des places de travail, très rapidement, je crois savoir qu'il y a déjà quelques entreprises qui ont prévu de s'implanter ; le monde amène le monde, mais surtout les places de travail amènent des personnes, des familles potentiellement intéressées à venir occuper ces bâtiments qui se construisent comme des champignons en ville de Sierre. Et là, on ne doit absolument pas négliger cet effort. De ce côté-là, le groupe DC soutiendra cet amendement.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? Puisque ce n'est... Monsieur le Président.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames, Messieurs, permettez à la Municipalité de prendre position sur ces deux propositions d'amendement. Je commencerai évidemment par la question de l'affichage politique. Comme on le dit, le compte 10.102.310.02, laissant pour plus tard et en temps voulu les questions liées à l'affichage dit culturel. Au sujet de l'affichage politique, nous voulons rappeler au CG que cette notion d'affichage politique, cette mesure a été introduite il y a plusieurs années déjà, à la demande des partis politiques d'ailleurs, qui y trouvaient leur compte en raison de la gratuité d'abord de ces supports et de leur positionnement stratégique en termes de visibilité. La Ville, de son côté, trouve un intérêt dans cette démarche car elle contribue à rendre vivant le processus démocratique. Et, surtout, le système évite l'affichage sauvage sur le domaine public puisque les partis s'engagent à y renoncer, en contrepartie de l'utilisation de ces panneaux. Aujourd'hui, les supports actuels sont largement détériorés et ne pourront plus être utilisés l'année prochaine qui, comme chacun le sait sans doute, est une année d'élections communales. Amender ce poste, Mesdames et Messieurs, équivaldrait donc à priver les partis politiques, en année électorale, de ces supports gratuits. Les prochaines élections cantonales,

planifiées pour mars 2017, quelques mois à peine seulement (après)... si cet amendement devait être accepté par le plénum, et bien il entrainerait également l'impossibilité de l'affichage politique pour les scrutins cantonaux, étant donné que les délais seraient trop courts pour effectuer une commande, même si ces montants étaient reportés au budget 2017. Je vous rappelle que les élections cantonales ont lieu le premier week-end de mars 2017. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, la Municipalité vous invite à bien peser l'importance de votre décision et vous recommande très clairement de ne pas soutenir cette proposition d'amendement. En ce qui concerne l'amendement proposé pour la promotion économique, permettez-moi d'abord de dire un peu mon étonnement, à côté des remarques justifiées, compréhensibles, que nous n'avons pas fait assez d'efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement de la Municipalité, dans le fond, pas assez « serré le citron » encore, qu'on reçoive là, en dernière minute, une proposition pour augmenter les dépenses. Je vous assure que toutes ces questions liées à la promotion économique ont bien été étudiées et pesées. Les diminutions des dépenses observées par la commission de gestion durant ces dernières années ont une raison relativement claire : la Ville soutenait, à travers ce compte-là, toute une série d'actions ou de mouvements, qui ont disparu, ou du moins des actions qui sont arrivées à leur terme. Je pense en particulier au soutien de la Jeune Chambre Economique à propos de l'implantation du marché, au financement du guide des vins suisses de l'édition... qui a passé maintenant de l'édition papier à une édition électronique ; certains montants dans ces budgets étaient aussi dédiés à des projets ponctuels, uniques, comme par exemple l'acquisition des chalets de Noël pour le marché, pour l'application i-Sierre, pour certaines études Sofies, Imadeo, les Soleillades, afin d'animer le centre-ville. C'était des actions ponctuelles, ça explique la raison pour laquelle nous avons passé effectivement de 2010 à 2016 de quelque CHF 156'400.- à CHF 45'000.-. L'observation est juste, mais elle est surtout justifiée. Nous avons évalué que pour l'année 2016 les moyens étaient suffisants pour procéder aux travaux et au soutien de la promotion économique, en particulier dans le cadre de la promotion de la zone industrielle de Daval et surtout ce fort intéressant projet Ecoparc qui ne fait que débuter. Et nous voulons aussi insister pour dire que les moyens de la promotion économique sont certes dépendants des finances, ils sont financiers, mais ils nécessitent aussi, et avant tout, un important travail de ressources humaines, et ceci en étroite collaboration avec les autres acteurs économiques et les services de l'administration autant communale que cantonale. Or ces moyens ne sont pas réduits, au contraire, ils ont même été dotés d'une légère amélioration, de façon à permettre à notre service de promotion économique de réellement faire son travail durant l'année 2016. Raison pour laquelle je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renoncer également à cet amendement. Merci de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. M. SALAMIN ? Alors ce que je propose d'abord, c'est de voter la proposition de la commission de gestion concernant le compte 10.102.310.02, proposition à CHF 30'000.-. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation. Les CG qui acceptent l'amendement proposé de baisser de CHF 30'000.- le compte 10.102.310.02 pour affichage politique, sont priés de lever la main. Merci Mme SALAMIN. M. STEINEGGER et Mme SALAMIN. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. STEINEGGER, Mme SALAMIN. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Merci.
L'amendement proposé du compte 10.102.310.02 est accepté par 26 oui, 16 non et 9 abstentions.

Je vous propose de voter l'amendement de M. CALDELARI au compte 10.500.318(00), promotion économique, d'amender le compte à CHF 71'000.-. Les CG qui acceptent l'amendement proposé sont priés de lever la main. M. STEINEGGER, Mme SALAMIN... Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Mme SALAMIN... Les CG qui s'abstiennent. Merci.
L'amendement proposé du compte 10.500.318.00 est accepté par 27 oui, 19 non et 5 nuls.

Nous continuons avec le compte 20, sécurité publique, pages 13 à 18, y a-t-il des interventions ? Le compte 30, enseignement et formation, pages 19 à 23, y a-t-il des interventions ? Compte 40, affaires culturelles, sport et culte, pages 24 à 30, y a-t-il des interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Tout d'abord, j'aimerais juste rebondir que l'amendement a été préparé avant l'intervention de Romaine. L'amendement concerne le compte 40.100.365.25 festivals, amendement à la hausse de CHF 10'000.- pour les festivals. Le Week-end au bord de l'eau fête cette année ses 10 ans

et devrait avoir droit à un montant de CHF 20'000.– comme annoncé antérieurement. Celui-ci n'a pas pu être mis au budget, compensé pour près de moitié par la mise à disposition des Caves de Courten, comme précisé dans le document sur le budget. Il manque donc à ce dixième anniversaire une subvention due de CHF 10'000.– que je propose d'allouer dans cet amendement. Le Week-end au bord de l'eau, précurseur des verres réutilisables avant le Paléo, multiple récipiendaire de récompenses dans le développement durable et premier festival labellisé Valais-Excellence est un exemple pour plusieurs organisations. Il mérite donc ce soutien. Je vous demande donc de soutenir cet amendement.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALDELARI... Pardon. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Ce n'est pas directement concernant cet amendement, mais ça y ressemble fortement. Je voudrais juste vous lire l'extrait de la commission de gestion du 20 novembre 2014 : « *En 2013, la Municipalité entame une analyse sur la politique de soutien qu'elle accorde aux grands événements culturels siérois, analyse basée sur des critères tels que rayonnement culturel ou la qualité de gestion de ces top events ; elle a créé de nouveaux comptes nommés festivals et l'a doté de CHF 200'000.– dont 10 % réservés aux jubilés. En 2014, CHF 20'000.– ont été ainsi dévolus à Dreamago pour ses 10 ans d'activités. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2015, la Municipalité a fait preuve de cohérence dans l'attribution des subsides. En effet, avec l'absence d'anniversaire, seuls CHF 180'000.– ont été budgétisés avec la clef de répartition suivante : CHF 80'000.– Dreamago, CHF 50'000.– Blues festival, CHF 40'000.– Week-end au bord de l'eau plus CHF 10'000.– de garantie de déficit.* » Comme mentionné dans le rapport de la Cogest en page 20, le festival Week-end au bord de l'eau fêtera ses 10 ans en 2016, dès lors, nous avons de la peine à comprendre pourquoi les mêmes prérogatives qui ont été appliquées à Dreamago ne peuvent pas être appliquées à ce festival. Deux poids, deux mesures. Le groupe DC était très partagé sur ce point... une longue discussion... et compte tenu de l'état des finances publiques, nous n'avons pas proposé... décidé de faire un amendement sur ce poste, hein. Nous insistons simplement pour que les mêmes règles soient observées pour l'ensemble des bénéficiaires. Donc on est resté un petit peu entre deux, on n'a pas forcément statué, donc notre groupe sera forcément partagé sur cet amendement. Pour terminer sur ces comptes culturels, on n'a pas décidé... on a décidé de ne pas faire non plus d'amendement sur l'ensemble des autres comptes culturels que ce soit le Théâtre les Halles ou d'autres hein, tout simplement pour la raison suivante : on part du principe qu'une commission ad hoc a été formée, elle a pris un peu de temps, le bureau à force de tergiverser a quand même réussi à monter cette commission, on se réjouit de lire les conclusions et puis on attendra ses conclusions, de cette commission ad hoc, pour statuer dans le budget 2017. Pour revenir encore aux festivals, j'aimerais juste citer le Blues festival ; nous avons bien pris note qu'il y a eu un audit qui a été commandité... - commandité, non, on commande un attentat, on commande un audit, hein – un audit qui a été commandé pour analyser ce festival ; on sait que la situation financière est délicate. Nous avons pris connaissance ces derniers jours du résumé du rapport... du résumé transmis par la Municipalité, mais en définitive on se pose la question pourquoi les membres du CG n'ont pas eu accès à ce rapport, est-ce qu'il y a vraiment... ce rapport il est vraiment classé « top secret » ou alors est-ce qu'il y a vraiment des choses à cacher ? On a un peu de peine à comprendre et à l'occasion, j'aimerais volontiers entendre peut-être les directeurs de ce festival. Voilà, pour continuer encore sur les comptes 40, la patinoire, puisqu'on vote tout en bloc, au niveau de la patinoire, l'année passée le plénum avait accordé un budget d'études de CHF 250'000.– pour avancer sur ce projet à Ecosia ; alors on a quelques questions malgré tout : est-ce que les études ont été réalisées comme c'était planifié, est-ce qu'on peut avoir des précisions là-dessus, où en est-on avec les procédures cantonales de mise en zone d'intérêt général du site de Micarna, comment ont été réglées les surfaces de compensation écologiques et les surfaces d'assolement sur ce site et, enfin, est-ce qu'une promesse de vente a été signée entre Micarna et la Commune ? Sur ma dernière question, je comprendrais la réponse de type confidentiel que pourrait nous transmettre la Municipalité, parce que ça ne sert à rien de tellement ébruiter les choses. Voilà, sur les comptes 40, j'en ai terminé, merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. Alors je vous propose de... M. MATTER.

Roger MATTER

Juste une petite remarque, à titre personnel, aussi en tant que chef de groupe, mais je m'exprime en mon nom. Nous avons plusieurs semaines pour préparer cette séance, nous nous voyons à plusieurs reprises et je m'étonne quand même de nous voir arriver un soir de plénum avec des idées nouvelles, des amendements surprises... On nous propose d'augmenter un poste pour la promotion économique, tant mieux, mais quel est l'avis, finalement, des principaux intéressés ? C'est peut-être ce qui devrait nous intéresser. On nous propose d'augmenter la subvention pour le Week-end au bord de l'eau, mais c'est merveilleux, à part ça j'apprécie le festival, pour moi on pourrait lui donner le double... mais quel est le... est-ce que le Week-end au bord de l'eau a demandé cette augmentation, est-ce que c'est une demande qui a été formulée à la Commune ? Alors je n'en sais absolument rien, on se retrouve à devoir prendre des décisions quand même importantes, sans avoir de matière sous la main pour pouvoir travailler dignement, je regrette un peu cette façon de faire que je ne trouve pas forcément digne d'un Législatif organisé comme le CG ; nous ne sommes pas une assemblée primaire, pour se le rappeler. Voilà, c'était mon petit coup de gueule, je vous remercie de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. M. CALDELARI propose d'amender le budget du compte 40.100.365.25, nom de la rubrique : festivals. A la hausse... Pardon, M. SALAMIN désire parler ?

Olivier SALAMIN

(Il teste le micro). Il marche, il marche. Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les CG. Dans la réflexion que nous portons autour du budget d'un dicastère comme la culture, il y a avant le travail sur les enveloppes spécifiques, un certain nombre de priorités qui doivent être établies et, vous le savez, notre dicastère a des objectifs afin de contenir ses dépenses financières. C'est dans ce cadre-là que nous avons estimé que l'enveloppe qui avait été choisie pour financer des jubilés n'a pas été conservée. Pour autant – évidemment, les festivals souhaiteraient avoir toujours plus de moyens de la collectivité publique pour réaliser leur action – nous avons discuté avec les organisateurs, nous avons négocié la partie qui était en couverture de déficit et nous avons fait des choix, notamment autour du Sierre Blues festival, pour maintenir ce festival, indépendamment de l'audit et d'un certain nombre de conclusions et pour conditionner les subventions à un certain nombre d'attentes en termes de résultats culturels produits. L'audit a été diffusé auprès de la présidente du CG et de la présidente de la commission de gestion, en leur précisant qu'à nos yeux il s'agissait d'un document interne, mais sans que ce document ne puisse pas être accessible, à nos yeux, pour les CG. Il contient toutefois un certain nombre d'informations qui relèvent du domaine spécifique du Sierre Blues festival. Par ailleurs, nous estimons effectivement, comme cela a été souligné, que l'organisation du Week-end au bord de l'eau est une organisation particulièrement soignée, bien gérée au niveau des finances et nous avons trouvé un certain nombre de contreparties, comme cela a été évoqué, notamment pour les événements du jubilé, dans la mise à disposition des Caves de Courten, mais aussi dans un soutien qui est apporté à des créations particulières que nous gérons directement à partir des enveloppes de soutien, notamment pour l'organisation de conférences ou pour la mise en place du vinyle ; donc nous avons essayé d'équilibrer au niveau de nos budgets et d'être corrects au niveau de la répartition pour les différents festivals.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. SALAMIN. Revenons au compte 40, M. CALDELARI propose d'amender le budget du compte numéro 40.100.365.25, nom de la rubrique : festivals, à la hausse de CHF 10'000.–. Les CG qui acceptent l'amendement du compte sont priés de lever la main. M. STEINEGGER.... Mme SALAMIN. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. **La proposition d'amender le compte 40.100.365.25 est refusée par 26 non, 12 oui et 13 abstentions.**

Nous allons continuer, le compte 50, actions sociales et médico-sociales, pages 31 à 32, y a-t-il des interventions ? Le compte 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 33 à 35, y a-t-il des interventions ? Compte 70, travaux publics, environnement édilité et urbanisme, pages 36 à 44, y a-t-il des interventions ? M. DUCRY, merci.

Laurent DUCRY

Alors, compte 70.430.314.00, divers aménagements urbains. Pour les raisons évoquées précédemment dans le compte 10 affichage politique, la Cogest propose d'amender le budget du compte 70.430.314.00 de CHF 50'000.–, soit le montant prévu pour la création en ville d'emplacements dédiés à l'affichage culturel.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. DUCRY. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames et Messieurs, à propos de cet amendement proposé par la commission de gestion, la Municipalité tient à prendre position et à vous dire ce qui suit : contrairement à la plupart des villes, Sierre ne dispose presque plus de lieux d'affichage dédiés à la culture, si l'on excepte les panneaux gérés par l'office du tourisme qui se trouvent sur les luminaires des routes de transit et aux entrées de ville. Or, dans le cadre d'une campagne de communication, l'affichage peut être considéré comme un média à part entière et représente un atout promotionnel intéressant. Il faut par ailleurs relever que l'affichage contribue notamment au rayonnement d'une ville qui se veut dynamique, ceci afin de mieux mettre en valeur les manifestations sieroises ; le CM a souhaité faire un effort dans ce sens et ceci malgré le déficit budgétaire. Enfin, définir un concept global, comme cela a été demandé dans les conclusions de la Cogest, pour tout ce qui a trait à l'affichage, nous semble irréalisable car en effet l'affichage politique, dont vous venez d'accepter l'amendement tout à l'heure, est par nature temporaire avec une localisation de grande proximité sur les axes piétons et routiers ; l'affichage culturel, lui, doit être permanent avec une localisation qui répond à d'autres critères que l'affichage politique, et l'affichage publicitaire s'inscrit, lui, dans une logique purement commerciale et sur l'ensemble du territoire communal. Toutes ces raisons font qu'un concept global et bien n'est pas réalisable et pour les besoins du soutien aux manifestations culturelles en tous genres de Sierre, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de renoncer à l'aménagement sollicité par la commission de gestion. Merci pour votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les CG qui acceptent l'amendement de baisser de CHF 50'000.– le compte 70.430.314.00 sont priés de lever la main. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Merci. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Donc **la proposition de la commission de gestion d'amender de CHF 50'000.– le compte 70.430.314.00, affichage culturel, est acceptée par 30 oui, refusée par 16 non et 5 abstentions.**

Compte 90, finances et impôts, pages 45 à 47, y a-t-il des interventions ? Nous en avons donc fini avec les comptes de fonctionnement et nous enchaînons avec les dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 48 à 58. Compte 10, administration générale, y a-t-il des interventions ? Non. Compte 20, sécurité publique, y a-t-il des interventions ? Non. Compte 30, enseignement et formation, y a-t-il des interventions ? Non. Compte 40, affaires culturelles, sport et culte, y a-t-il des intervenants ? Non. Compte ... M. Steves CALOZ... pas rapide.

Steves CALOZ

J'aimerais juste rappeler ma question tout à l'heure qui, en fait, concernait un compte d'investissement par rapport au projet de la patinoire sur le site de Micarna. Vous vous rappelez des questions, pour mémoire ? Donc où on en était avec ce projet, quelles sont les modalités qui ont été faites pour compenser les surfaces d'assolement ainsi que le projet de changement d'affectation de zone.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames, Messieurs, pour répondre à l'intervention de M. Steves CALOZ, nous pouvons dire ceci : nous sommes toujours en contact avec les propriétaires du terrain, la maison Micarna, afin de pouvoir signer, dès que ce sera possible, un acte d'achat qui sera évidemment conditionné au changement d'affectation de zone. Cette démarche sera entreprise si effectivement on peut signer un acte, si on est certain que c'est la Ville de Sierre qui achètera le

terrain ; faute de quoi on va le laisser en zone agricole, vous imaginez bien. Donc, nous attendons la confirmation du vendeur pour signer cet acte. A la suite de quoi sera entreprise la procédure pour procéder au changement d'affectation de la zone et ceci devra vous être proposé, au CG. Là aussi seront traitées les questions des compensations, avec les surfaces d'assolement. Dans le cadre de ce travail, et bien nous avons déjà des propositions à faire à l'autorité de surveillance qui est le Canton pour trouver des zones d'assolement ailleurs sur le territoire communal. L'évaluation qui est faite aujourd'hui nous fait dire que ça va jouer, c'est tout à fait possible. Mais la procédure, je le répète, n'est pas encore engagée puisque aussi longtemps qu'on n'a pas signé l'acte, on ne voudrait pas tomber dans le panneau de faire monter la valeur du terrain et puis qu'il nous échappe à la fin, hein. Ensuite le montant qui figure au budget et vous l'avez lu, je pense que ça a été commenté, la commission de gestion l'a vu aussi, il est réservé pour une plus petite partie à la poursuite des travaux d'études sur l'objet lui-même, donc la construction de la halle de glace, mais surtout à l'acquisition de ce terrain auprès de la société Micarna, dont on sait déjà qu'elle a assumé la déconstruction de l'usine qu'elle avait là, à grands frais d'ailleurs, qu'elle a d'ores et déjà décidé de se déplacer sur un autre terrain en zone industrielle, sur la ville de Sierre, où elle a signé déjà un droit de superficie distinct et permanent avec son propriétaire, qu'elle est à la recherche de deux autres sites en Valais pour continuer l'exploitation de l'élevage des poulets et que sitôt que son concept sera admis par l'office cantonal de l'agriculture et par le Canton d'une manière générale, et bien, on pourra procéder à ces changements de patrimoine et là nous pourrions devenir propriétaires du terrain. Voilà à quoi on en est aujourd'hui. Vous pouvez me dire que la situation n'a pas beaucoup évolué depuis quelques mois, mais là, maintenant nous dépendons de la seule décision de l'entreprise Micarna qui, comme vous le savez, est une dépendance de la Migros ; les décisions se prennent à Zurich, mais on nous a assuré verbalement que tout allait dans le bon sens, c'est une question de délai, de timing.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. Nous continuons avec le compte 60, eau et énergie, y a-t-il des questions ? Compte 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, y a-t-il des interventions ? Nous en avons fini avec la lecture de détail de comptes.

d. Discussion générale

Odette-Renée SAVIOZ

Nous poursuivons avec le point d, discussion générale. Je passe la parole au plénum. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au point e, votation finale du budget 2016.

e. Votation finale sur le budget 2016

Odette-Renée SAVIOZ

Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2016 de la Commune de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le CM avec les amendements que vous venez d'accepter et, par la même occasion, vous autorisez par ce vote le CM à contracter les emprunts nécessaires que ce budget implique. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation sur le budget 2016 de la Ville de Sierre. Conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, les CG qui acceptent le budget 2016 de la Ville de Sierre avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires que ce budget implique sont priés de lever la main. Merci. Mme SALAMIN. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Merci. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. **Le budget 2016 de la Ville de Sierre avec ses amendements a été accepté à l'unanimité.**

Je réitère mes remerciements aux membres de la commission de gestion pour le sérieux de leur travail et la qualité de leur rapport.

6. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DE LA COMMISSION DE GESTION CONCERNANT LE TAUX DE VACANCE DES APPARTEMENTS

Odette-Renée SAVIOZ

Point 6, réponse de la Municipalité à l'interpellation de la commission de gestion concernant le taux de vacance des appartements. Le point 6 est ouvert, Monsieur le Président, je vous cède la parole.

François GENOUD

Sur cette question, Mesdames et Messieurs, et comme vous l'avez constaté, la détermination de la Municipalité sur l'interpellation de la commission de gestion a été remise au Législatif avant la séance ; vous avez reçu un document écrit, ceci de manière à vous permettre d'en prendre connaissance avant l'ouverture des débats. Par conséquent son contenu ne va pas ici être relu textuellement. En revanche, la Municipalité se tient évidemment à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Je me permettrai de relever que l'interpellation de la Cogest ne portait que sur les logements vacants et que ce n'est que postérieurement que les effets de la Lex Weber ont mis en évidence les écarts entre le registre des logements et le registre des habitants et ceci nous a permis de compléter la réponse dans ce sens ou dans le sens, en tout cas de ce que vous avez reçu. Merci de votre attention et nous restons à disposition pour des questions.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. Mme REY.

Sabine REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs les CM. Cette réponse ne satisfait pas la Cogest. En effet, notre question portait sur le taux de vacance des appartements et non pas sur le taux de résidences secondaires. Appartements vacants et résidences secondaires sont deux choses totalement différentes. Un logement vacant est soit un logement disponible sur le marché de la vente ou de la location, soit un logement provisoirement indisponible après un laps de temps plus ou moins long dû notamment à la réalisation de travaux ou encore un logement destiné à la démolition ou laissé à l'abandon. La commission n'a pas posé cette question pour poser une question. Son but était notamment d'évaluer la tension du marché qui est un élément important de la mise en œuvre de la politique du logement. L'adéquation de l'offre à la demande de logement est inobservable ; en revanche la mesure de la vacance et de son évolution est un des indicateurs de la qualité de l'ajustement de l'offre à la demande. Un taux de vacance est indispensable pour assurer la rotation des locataires. Si ce taux est trop faible, qu'il y a pénurie de logements, le marché est tendu. Au contraire, une trop forte vacance relève d'une anomalie, d'un dysfonctionnement du marché du logement par inadéquation, obsolescence, etc. qui peut être couplé avec d'autres facteurs (démographie à la baisse, économie en berne,...). En résumé, la commission attend toujours de savoir quelle est la part de résidences secondaires et quelle est celle des logements vacants dans les 1223 logements évoqués dans la réponse écrite de la Municipalité. Interpellé sur ce point, M. ZAMBAZ fait savoir que les chiffres transmis doivent encore être validés par les services de la Confédération, ce qui repousse la réponse à notre question à juin 2016, alors rendez-vous dans 6 mois.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme REY.

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Odette-Renée SAVIOZ

Nous pouvons poursuivre avec le point 7, informations de la Municipalité. Je repasse la parole à M. François GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, merci beaucoup. Au sujet des informations que la Municipalité entend porter à votre connaissance ce soir il y a quelques points et le premier c'est celui de la probable introduction, à terme, d'une taxe au sac pour l'enlèvement des ordures.

Taxe au sac

La jurisprudence récente du tribunal fédéral tend à exiger, pour le financement de la gestion des déchets, l'introduction d'une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits. Dès lors, la Ville de Sierre, mais également la majorité des Communes du Valais romand vont devoir modifier leur règlement. Une démarche coordonnée est en cours, sous l'égide de l'Antenne Régions Valais Romand dont les recommandations et conclusions sont en substance :

- la nécessité d'une unité de doctrine pour les communes du Valais romand,
- la souplesse et l'application à moindre coût de la taxe au sac,
- unité de philosophie avec le Haut-Valais et le canton de Vaud,
- la liberté de choix pour la taxe de base,
- et un règlement type adaptable en fonction des spécificités de chaque Commune.

Le CM a déjà procédé à un examen préalable de cette problématique et a décidé

- d'accepter le principe de modifier le règlement de protection de l'environnement en privilégiant le principe d'une taxe au sac,
- d'approcher la Ville de Sion et les Communes voisines en vue d'élaborer des règlements similaires ou, au minimum, compatibles,
- de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2018 avec une décision à faire prendre au CG et que vous pouvez attendre pour décembre 2016.

Le CG sera donc informé sur cette question en temps opportun comme demandé. Probablement que cette question fera l'objet d'une des séances d'informations que je vous recommande vivement, Mesdames et Messieurs, de suivre lorsque vous y êtes invités.

Recours contre le projet de la maille 4, dans le schéma de circulation du centre-ville, prise de position du Conseil d'Etat

La mesure que l'on appelle la maille 4 concerne la mise en double sens des avenues nord de la ville. Ce projet qui a été mis à l'enquête publique en 2012, avec un complément en juin 2014 a fait l'objet de plusieurs oppositions. Après de nombreux mois de procédures auprès des services cantonaux, le Conseil d'Etat s'est prononcé le 7 octobre 2015 sur les oppositions et il a formellement pris les décisions suivantes :

- Il a approuvé les plans routiers du secteur 1 (avenue du Rothorn et rue Rainer Maria Rilke).
- Il a approuvé les plans routiers du secteur 2 (avenue des Alpes et rue de Pradec).
- Il a soutenu l'allègement de l'assainissement du bruit routier pour l'ensemble de la maille 4.

Tous services cantonaux ont délivré des préavis positifs, assortis pour certains de charges et de conditions à respecter. Toutes les oppositions ont été jugées infondées et ont été rejetées. Cette décision pouvait faire l'objet d'un recours auprès de la cour de droit public du tribunal cantonal dans les trente jours dès sa notification, et c'est ce qui a été fait ; deux recours ont en effet été enregistrés dans les délais. Nous restons donc maintenant dans l'attente de la détermination du tribunal cantonal.

Etapas de réalisation du projet d'aménagement sportif à Ecosia

En juin 2014, le CG validait le crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecosia. Le rapport présenté lors de cette demande faisait également mention du planning d'intention, basé sur 4 étapes de travaux, répartissant la réalisation des infrastructures en fonction d'une logique d'utilisation et de maintien au mieux des activités sportives sur le site. La planification initiale des différentes étapes se heurte aujourd'hui à des obstacles découlant en particulier d'une opposition de Swissgaz, en raison de la conduite qui traverse le site. Dès lors il n'est pour l'heure pas envisageable de réaliser les terrains de foot juniors et terrain multisports de baseball. Après analyse de la situation et notamment d'une variante qui aurait consisté à démarrer en 2016 par la construction du dépôt et de la buvette, le CM a admis de maintenir l'ordre des réalisations initial. Ce choix est motivé par le fait que, d'un point de vue sportif, l'inversion des étapes aurait entraîné des conséquences plus préjudiciables que le statu quo, puisqu'elle induit la suppression d'un des terrains d'Ecosia.

Commission de la culture du CG

Le point suivant concerne la commission de la culture du CG dont nous avons entendu parler tout à l'heure. Mesdames et Messieurs, le CM pour sa part a pris connaissance de la décision du bureau du CG de nommer cette commission ad hoc de la culture et notamment de la mission précise qui lui a été confiée, c'est à dire :

- Définir les objectifs pour les quatre prochaines années.
- Définir et examiner les points d'améliorations possibles.
- Définir la faisabilité des festivals du point de vue financier.
- Définir l'orientation que doit prendre le Théâtre Les Halles : « création », « représentation » ou les deux.

Force est de constater que ces missions constituent une entorse manifeste au principe de la séparation des pouvoirs, tel que précisé aux articles 17 et 33 de la loi sur les Communes. En effet, la définition de la politique culturelle et sa mise en application sont clairement du ressort de l'Exécutif. Par conséquent, et dans un souci de respect des compétences de chaque pouvoir, il est nécessaire de préciser que les recommandations de la future commission de la culture serviront sans aucun doute de base de décision au pouvoir législatif mais que l'Exécutif ne sera en aucun cas lié par des conclusions que pourrait adopter le plénum en matière de politique culturelle au sens large du terme. En effet, les compétences du CG dans ce domaine se limitent à l'examen du budget et à son amendement. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à prendre bonne note de cette précision.

Réfection de l'école de Granges

Et le point suivant, c'est la question de la réfection de l'école de Granges. Le chef du service de l'enseignement, M. CLEUSIX, a adressé un courrier à la Ville de Sierre en date du 3 novembre 2015. Il y était indiqué que, compte tenu de la situation financière de l'Etat, le traitement de la subvention concernant l'école de Granges est suspendu et que le traitement du dossier par la Ville doit être temporairement interrompu. Des éclaircissements ont immédiatement été demandés à l'Etat sur la portée exacte de cette décision ainsi que sur les conséquences pratiques et ceux-ci ont été apportés en date du 14.12.15, c'est-à-dire avant-hier, sous la forme d'une décision du Conseil d'Etat, qui indique que finalement le projet d'agrandissement a été approuvé et que la subvention cantonale a été confirmée pour un montant de CHF 1'370'765.-, alors que le projet total - vous vous en souvenez puisqu'un crédit d'engagement a été sollicité - s'élève à CHF 12'205'000.-, dont CHF 4'569'000.- sont admis comme base de subventionnement. Quant à la date de paiement de la subvention le Conseil d'Etat et bien elle a été fixée au 31 décembre 2025 (*rires*) et sous réserve encore des disponibilités de la planification financière et des disponibilités budgétaires de l'Etat. Au taux actuel du marché de l'argent, la somme des intérêts que la Ville devra donc payer, compte tenu du retard de versement du subside cantonal, s'établit à environ CHF 130'000.-. Au final, c'est donc plus qu'une subvention cantonale de l'ordre de 10 % de l'investissement total que la Ville va recevoir. Mais nous avons tout de même été soulagés par le fait que maintenant que les travaux sont prêts à commencer, et bien, nous allons au moins pouvoir réaliser enfin ce centre scolaire de Granges et puis que, et bien comme c'est souvent le cas, les Communes par rapport au Canton continueront de jouer la banque.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelles étaient les informations que nous souhaitions vous donner ce soir. Merci de votre attention, nous sommes bien évidemment à disposition pour toute question utile.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Monsieur le Président.

8. DIVERS

Odette-Renée SAVIOZ
Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les divers. De regrouper les thèmes de manière ciblée est un exercice qui ne fonctionne pas, donc je propose que la Municipalité réponde après trois interventions. La parole est au plénum, M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Ça tombe bien, j'ai trois interventions. Première intervention, on parle de ligne à très haute tension Chamoson/Chippis. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai lu avec étonnement et une certaine tristesse que la Ville de Sierre ne ferait pas opposition à la ligne à très haute tension Chamoson/Chippis. C'est juste ? Cette ligne qui représentera un mur en fer, pour ne pas dire un mur d'enfer, d'une quarantaine de mètres supporté par des pylônes

énormes qui occuperont une surface au sol de 100 m², soit une maison, représente un danger avéré pour la santé des personnes qui habitent à proximité, sans compter la destruction d'un paysage unique que nous avons le bonheur d'admirer tous les jours. Oui, nous ne sommes peut-être pas directement concernés, mais les gens et les enfants de Grône, Chalais, Chippis n'ont-ils pas droit à un soutien de la capitale du district de Sierre dont elle fait partie ? C'est un devoir citoyen de protéger les nôtres et j'en appelle à ce que la Ville fasse opposition à cette mise à l'enquête et appuie de toutes ses forces la demande d'enfouissement de la ligne. Deuxième intervention : diverses fondations ou patrimoines culturels. Notre Ville est depuis sa naissance une source culturelle intarissable que de nombreux privés ont de tout temps enrichi par leur art. Parmi tant et tant de ces richesses, j'aimerais porter à votre attention le besoin de se pencher au plus vite sur quelques patrimoines uniques au monde :

- La fondation Jean DAETWYLER possédant l'ensemble des œuvres du grand maître, sur lequel j'étais déjà intervenu.
- La collection de vélos exceptionnels de Marc-André ELSIG qui intéresse aujourd'hui plusieurs localités, à la foi hors district et hors canton. Cette collection est un trésor fantastique, visitée par de nombreuses personnes, qui a besoin de locaux pour être exposée, sans quoi elle s'en ira.
- Idem pour la collection d'instruments de musique de Jean-Paul FORCLAZ qui, elle aussi, risque de quitter notre cité.

Est-il envisageable de créer un groupe de travail, afin de trouver des solutions pour que ces différents patrimoines, fruits de passions de Sierrois, restent dans la cité du soleil ? Cela relevant clairement d'une volonté – ou pas – de l'Exécutif, je lui laisse le soin de réfléchir, tout comme celui de prendre soin – je le répète pour la cinquième fois – du cheval de feu Hans ERNI, à l'époque c'était Hans ERNI, maintenant c'est de feu Hans ERNI, offert par la famille ZWISSIG. Merci de votre attention.

Afin de répondre à l'intervention de M. Steves CALOZ. Madame et Monsieur les Présidents, Mesdames, Messieurs les CM et CG. Sans dévoiler de grands secrets, l'audit réalisé par Evalure à la demande de la Municipalité peut être considéré à la fois comme intéressant, voire très intéressant, pertinent, parfois également assassin du point de vue du comité d'organisation du Sierre Blues festival. En effet, s'il reconnaît dans un premier temps que la programmation du Sierre Blues festival est très bien faite, en détaillant son côté culturel, l'auteur de ce rapport d'audit ne manque pas ensuite de le titrer de festival commercial. Le problème que nous rencontrons est de pouvoir connaître la définition d'un festival commercial par rapport à un festival culturel. Le cherchant sur Google ou dans le dictionnaire, les exemples de festivals commerciaux sont liés à ce genre d'exemples : festival commercial de l'automobile, celui de l'électro-ménager, etc. Il est dès lors pour nous difficile d'être d'accord avec cette critique. Les comptes du Sierre Blues festival dont on fait mention ont toujours été déposés dans les temps demandés et toutes les explications ont été fournies. Dire que le festival est surendetté est exagéré et sert de bonne raison pour développer une partie de cet audit. Nous comprenons les inquiétudes et l'attention particulière vouée à cet aspect par la Municipalité et nous les respectons, tant aujourd'hui qu'hier. Simplement, nous constatons qu'à vouloir être transparents sur notre entreprise, cela a tendance à servir de munitions à certains. L'aventure du Sierre Blues festival, comme d'autres, a bénéficié d'un soutien financier municipal important et nous lui en sommes très reconnaissants. Le rapport d'audit fait un comparatif de Sierre avec Berne ou Zurich, pour déclarer que dans ces villes une manifestation culturelle qui présenterait de tels résultats financiers ne serait plus soutenue. Peut-être que dans ces villes, il n'y a peut-être pas non plus de citoyens un peu fous qui décident ensemble de lancer un festival avec le nom de leur ville dans leur titre et de prendre la responsabilité d'un exercice déficitaire important. Par contre, il aurait pu être mentionné un autre nom : Montreux, dont la Ville a toujours soutenu le Montreux Jazz festival qui en est à sa cinquantième édition, qui a vécu des périodes financières turbulentes, qu'il a fallu parfois soutenir encore plus conséquemment. Il est encore dans ce document des points qui nous paraissent très intéressants et qui sont certainement à la fois pour la Ville, voire pour la commission ad hoc de la culture, des pistes à exploiter. L'experte en charge de cet audit donne un dernier conseil à la Ville me concernant, à la fois CG membre d'un Législatif et responsable d'un festival. Ai-je besoin – visiblement oui – de rappeler que si j'ai défendu non seulement Sierre Blues festival, et de façon transparente, j'ai également défendu plusieurs autres acteurs culturels et sportifs. Par contre, je me suis toujours abstenu - que ce soit en commission de gestion, en première commission sur la culture lors de la dernière législature ou en plénum - de voter sur un point qui concernait expressément cet élément, toujours avec respect, conviction et passion. Toutes les personnes, peut-être à un autre niveau

certes, sont concernées de près ou de loin, par la vie sociale de notre cité. On a des enfants qui font du foot, du hockey ou de l'athlétisme, du théâtre, de la fanfare ou autre ensemble musical, on fait partie de comité de soutien à la rénovation d'une église ou de l'organisation d'un événement. Il est dès lors normal d'être sensible à ces causes, mais cela n'empêche pas d'avoir le discernement nécessaire sur l'ensemble de l'activité qui règne au sein de notre hémicycle. Ma nomination comme membre de la ComCu a fait couler bien trop de critiques, à la fois sans intérêt, mais parfois blessantes également. J'aimerais ici dire et répéter ce que j'ai dit à mon chef de groupe lorsqu'il cherchait du monde, à savoir que je me mettais à disposition du groupe si personne n'y allait. Et j'ai été appelé. Après cette nomination, j'ai écrit à l'ensemble des membres de cette commission que si ça dérangeait quelqu'un que je sois présent ou que si quelqu'un pensait à un moment donné ou l'autre qu'il faille que je me retire, que je sorte de la salle, que je respecterais ce choix. Malgré tout – et cela ne vient pas des collègues de cette commission avec qui j'ai le plaisir de m'asseoir – que cette transparence n'a pas suffi et les critiques ont continué. Suivant les conseils avisés de certains vrais amis ici présents, c'est avec beaucoup de tristesse et de regrets que je présente donc ma démission avec effet immédiat de cette ComCu et laisse le soin à qui de droit de trouver un remplaçant. Il va de soi également qu'ayant fait mon temps au sein de commissions, je ne ferai plus partie d'aucune. Enfin, afin de respecter la conclusion de cet audit, je m'abstiendrai prochainement de voter le budget culturel, étant trop impliqué dans la vie culturelle de notre cité.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci (M.) Silvio. D'autres interpellations ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, je tiens à intervenir sur trois points. Premier point, règlement des taxis siérois que nous avons voté récemment. Le Conseil d'Etat, je l'ai lu dans le bulletin officiel, a homologué ce règlement, c'est une bonne nouvelle, avec quelques réserves. Alors est-ce qu'on pourrait nous communiquer les réserves qui ont été émises par le Conseil d'Etat ? Ensuite, en ce qui concerne la ComCu, j'aimerais revenir sur l'intervention de notre président de Ville, le but de cette commission, lorsque nous nous sommes vus pour établir un cahier des charges n'était bien évidemment pas d'empiéter sur les compétences du CM ; il ne s'agissait absolument pas de violer la séparation des pouvoirs, il s'agissait simplement de faire une réflexion sur les désirs, les désirs culturels que l'on avait dans cette ville ; il s'agit d'un rapport, finalement, qui doit être un outil pour le CM, mais qui n'est de loin pas contraignant, bien évidemment. Ensuite, dernier point, parlons de Sierre qui possède de nombreux avantages, dont celui d'être une ville bilingue. Sierre est un peu un pont entre les deux parties, les deux communautés linguistiques du canton ; c'est chez nous que Haut-Valaisans et Bas-Valaisans se rencontrent. D'ailleurs même l'Info Sierre est partiellement traduit en allemand. Aujourd'hui, toutefois, ceux de nos concitoyens qui souhaiteraient célébrer leur mariage en allemand à Sierre se voient refuser leur demande, ce qui est regrettable, vu la portée symbolique de cet acte. Donc j'invite le CM à remédier à ce manque qui est effectivement bien dommage. Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. Je remercie la Municipalité pour les diverses réponses à mes questions sur la mobilité. Toutefois, la réponse à la question concernant les cartes synoptiques en a soulevé une autre. Est-il prévu d'afficher les horaires des correspondances des autres compagnies de transports publics opérationnelles sur la commune de Sierre aux arrêts des bus siérois les plus fréquentés par les usagers ? Par exemple, des informations sur les diverses correspondances pour Lausanne/Berne/Montana/Chalais à l'arrêt Techno-Pôle ? Et ensuite, concernant la réponse sur le plan directeur de la mobilité, nous pouvons donc en déduire qu'aucun plan directeur n'est prévu à court et à long termes et qu'aucune réflexion approfondie n'est en cours sur ce défi des plus actuels ?

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme EVEQUOZ. Est-ce que Monsieur le Président... est-ce que M. GENOUD désire répondre déjà à ces trois interpellations ?

François GENOUD

Volontiers.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci.

François GENOUD

J'ai compté qu'il y avait plus que trois questions, mais on va tâcher de les regrouper. Il y a des questions sur lesquelles une réponse quasi immédiate est possible, d'autres pas. En particulier, la toute dernière question de Romaine EVEQUOZ sur l'affichage des horaires et des correspondances fera l'objet d'un examen, on vous donnera la réponse possible dès que nous la connaissons. Spontanément, comme ça, on ne peut pas encore vous le dire, ni vous le promettre, parce que vous le savez quand on promet quelque chose, après on tient, hein. Sur la question des taxis et des réserves qui ont été exprimées par le Conseil d'Etat sur le règlement qui vient d'être adopté, et bien là aussi, on vous donnera une réponse sur ce... sur ce qu'on pourrait appeler ce détail, dès que ce sera possible. Spontanément, là, on ne peut pas faire des commentaires sur les réserves à propos de ces taxis. Sur la question des lignes à haute tension, Mesdames et Messieurs, effectivement, la Commune de Sierre a choisi de ne pas s'impliquer dans les procédures mises à l'enquête publique par Swissgrid à propos de ces lignes à haute tension. Premièrement parce que, vous le savez, sur le territoire de la commune, vraiment, nous avons très peu de mètres de ces lignes qui nous touchent, c'est au Creux de Chippis, donc à part juste par-dessus la commune de Chippis et le village, on aboutit à la grande centrale, connexion, interconnexion quasi européenne du Creux de Chippis et c'est juste là que la ville de Sierre, la commune de Sierre dans le fond est touchée. Et il est clairement apparu que la mise en place de cette nouvelle ligne aérienne Chamoson/Chippis, et bien, ne justifiait pas que la Commune de Sierre s'y oppose, parce que, Mesdames et Messieurs, je crains qu'il y ait – j'exprime mon avis personnel, je sais qu'il est partagé par mes collègues – je crains qu'il y ait de grands malentendus et beaucoup de désinformations sur les polémiques actuellement en cours à propos de ces lignes à haute tension. Et je voudrais vous rappeler que la ligne qui est prévue entre Chamoson et Chippis, sur le coteau, sera justement construite de façon à mieux, et beaucoup mieux, protéger qu'aujourd'hui les zones d'habitations, y compris les zones où se trouvent des centres scolaires, parce que les normes exigées par la Confédération pour le déplacement du courant électrique dans ces nouvelles lignes seront beaucoup plus sévères et beaucoup mieux réalisées que les nombreuses lignes existantes aujourd'hui dans la plaine du Rhône et qui pourront être démantelées une fois que la nouvelle ligne sera construite. Aujourd'hui, à proximité de zones d'habitations où habitent des familles et des enfants, on ne voit même plus que les effets ionisants sont bien plus graves que tout ce qui pourra arriver le jour où la nouvelle ligne sera construite. C'est dommage qu'il y ait un certain aveuglement et que personne ne veuille voir ça. Je cite juste un petit exemple, nous avons sur territoire sierrois, en particulier au lac de la Corne, un pylône fort dérangement qui pourra être démonté quand la nouvelle ligne sera construite ; elle est très gênante cette ligne et pourtant mamans, enfants, régulièrement vont se promener dans cette zone dite de détente et de loisirs et subissent des effets qui sont fort désagréables, tout comme d'ailleurs lorsque, Mesdames et Messieurs, vous vous endormez avec votre Natel sur la table de nuit, ainsi que votre radio-réveil et, qui sait encore, votre télévision dans votre chambre à coucher. Vous êtes beaucoup plus soumis à des effets indésirables pour la santé que la future ligne à haute tension qui va être construite sur le coteau et qui protège beaucoup mieux la population. A part ça, il faut être conscient que la procédure de mise à l'enquête publique est terminée depuis longtemps ; aujourd'hui, il s'agit d'une pétition qui est signée, on dira presque un combat d'arrière-garde, parce que l'autorisation de construire est en force et il est impératif pour la circulation de l'électricité à l'échelon européen que ce qui est appelé autoroute de distribution du courant électrique qui sera produit dès 2018, notamment à la grande nouvelle centrale de pompage/turbinage d'Emosson, et bien, puisse disposer des canaux pour évacuer l'électricité qui est produite en Valais. A part ça, Mesdames et Messieurs, je vous prie aussi de porter une attention sur ce que coûterait et sur ce que représenterait la mise à l'enquête publique d'une ligne enfouie à travers la plaine du Rhône du Valais. Il sera impossible entre Chamoson et Chippis de ne pas traverser des zones habitées, donc c'est d'ores et déjà marqué « impossible » ou alors à un prix d'expropriations et d'installations sur un périmètre de 25 mètres de large et qui produira autant d'effets négatifs sur la population que si la ligne est à un certain nombre de mètres de hauteur sur un coteau inhabité

et peuplé de hêtres verts et de petites fleurs. Voilà, Mesdames et Messieurs, les raisons qui ont incité la Municipalité à ne pas se mêler, dans le fond, dans ce débat et à renoncer à s'opposer à la mise à l'enquête publique de la ligne à haute tension Chamoson/Chippis. Sur la question du patrimoine culturel, alors nous soutenons et sommes naturellement sensibles aux arguments qui voudraient qu'on puisse préserver à Sierre tout ce qui existe comme patrimoine culturel, sous des formes diverses, soit la collection de Marc-André ELSIG, soit celle de Jean-Paul FORCLAZ. Je vous assure qu'un groupe de travail s'est déjà penché là-dessus, il a exprimé des très bonnes idées sur ce qu'il fallait faire avec ce patrimoine culturel et on attend très volontiers qu'un groupe de travail se penche pour savoir comment on va le financer ; parce que vous l'avez vu tout à l'heure en adoptant le budget, nous sommes dans une période difficile où nous tâchons de réduire au mieux les dépenses et les investissements, de façon à rééquilibrer nos comptes et voilà, de nouveau, une prestation qui pourrait être attendue de la collectivité publique, mais que nous n'avons pas les moyens, tout simplement, de réaliser ; alors il faudra attendre des jours meilleurs ou alors, qui sait, trouver un groupe de travail qui va nous amener et les idées et les manières de les financer. Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD, d'autres interventions ?

François GENOUD

Oui, excusez-moi, je voudrais encore passer la parole au vice-président Olivier SALAMIN qui a un commentaire à faire dans les affaires culturelles.

Olivier SALAMIN

Oui, merci. Concernant le Sierre Blues festival, tout d'abord je dirai qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir du retrait de Silvio CALDELARI de la commission ad hoc. Il ne s'agit pas du tout d'une remise en question de son engagement culturel, mais c'est une évidence organisationnelle. Il l'a dit lui-même en tant qu'organisateur, les comptes du Sierre Blues festival vont mal, une réorganisation du Sierre Blues est nécessaire ; le comité œuvre à cette réorganisation et un audit, à ce point, a servi à la Ville à considérer sa position et à définir ce qu'elle entendait poursuivre dans sa politique culturelle. Silvio a utilisé des termes d'artillerie assez forts, mais il n'a pas rappelé que la Municipalité s'engage à soutenir le Sierre Blues festival avec un montant qui est supérieur à celui de l'an passé, soit CHF 60'000.-, et les différentes comparaisons établies montrent que c'est effectivement un soutien très important de la Municipalité à ce festival. Quand l'audit parle d'une question commerciale, quelle dimension évoque-t-il ? Il évoque simplement le rapport entre des cachets d'artistes et une billetterie et l'équilibre qu'il s'agit de trouver dans cette dimension-là. Pour nous, les éléments culturels vont plus loin, ils se rapportent à l'impact qui est mis sur la création, l'éducation, sur les soutiens aux artistes locaux, sur l'animation qui va dans la ville ; c'est pourquoi nous avons conditionné le soutien de la Municipalité à une poursuite du travail du festival auprès des écoles, avec une manifestation qui clôturera cet événement au choix des organisateurs, ainsi qu'au maintien du Blues en ville qui est une animation très intéressante que les organisateurs ont d'ores et déjà confirmée par communiqué de presse. Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. SALAMIN. M. GENOUD.

François GENOUD

Excusez-moi, j'ai vu que j'avais passé par-dessus une question et je ne voudrais pas recevoir le reproche de l'esquiver. Il s'agit des mariages en allemand. Roger MATTER a fait une intervention dans ce sens-là, en rappelant que Sierre était une ville bilingue et qu'il n'était pas possible de se marier en allemand. Alors oui, Sierre est une ville bilingue, ou plutôt j'aurais envie de dire, cultive le bilinguisme. Aujourd'hui la proportion entre les germanophones et les autres langues est réduite à plus ou moins 10 %, vous le savez, nous ne sommes pas comme Fribourg ou comme Bienna une vraie ville bilingue, mais néanmoins nous travaillons le bilinguisme. Faut-il le rappeler, nous disposons dans tous les degrés primaires et secondaires d'écoles en langue française, en langue allemande et en (langue) bilingue. Il y a relativement peu de villes en Suisse qui pratiquent cela. Et puis alors, je vous assure, Mesdames et Messieurs, que, dans les limites de nos compétences, c'est très volontiers que nous offrons la salle des mariages, la salle Rilke pour les mariages, en langue allemande, le vendredi après-midi en principe – le samedi

matin, c'est plutôt la salle du Conseil – et très volontiers il faut dire aux gens qui veulent se marier en langue allemande qu'ils sont les bienvenus, comme d'ailleurs les francophones. Ça n'est pas un problème pour la Municipalité ; au contraire, nous serions très heureux de temps en temps d'entendre des mariages en langue allemande, volontiers.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? M. CRETTON.

Patrick CRETTON

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues. J'aurais deux interventions, la première au sujet du camping Robinson et la deuxième au sujet de colombidés à Sierre. Mais avant d'intervenir, peut-être juste tranquilliser Mme EVEQUOZ au sujet des horaires des transports publics ; je n'ai pas tout à fait saisi le sens de sa requête, mais je vous invite simplement à aller à la gare CFF à Sierre, vous trouverez un magnifique afficheur des transports régionaux qui indique toutes les correspondances. Pour le solde, vous pouvez aussi vous rendre à Glarey qui est desservi par Car Postal ou le LLB, ou à Riondaz par une compagnie dont je ne citerai pas le nom ; vous trouverez tous les horaires qui sont conformes aux prescriptions légales et il en va de même pour les Bus Sierrois qui indiquent simplement l'heure de passage des bus. Et je vais aussi vous rassurer, il n'y aura jamais de correspondance indiquée entre le transport régional et le transport local, simplement parce qu'ils ont deux missions. Les transports régionaux, Sierre est une ville pénétrante avec un terminus à Sierre CFF, tandis que les Bus Sierrois sont un transport local, donc il n'y a pas de correspondance par définition ; donc vous n'en trouverez jamais sur les horaires ; je vous remercie.

Au niveau du camping Robinson, je remercie la Municipalité pour sa réponse du 25 novembre 2015 relative à la situation du camping Robinson. Transparente et factuelle, la réponse permet de poser le constat de la situation et des dysfonctionnements. Que la responsabilité soit cantonale, communale ou privée, un plan d'actions visant à la mise en conformité de la zone, au respect des normes de sécurité et une réponse sur les demandes de domiciliation est urgente et inéluctable. La Municipalité annonce l'engagement d'un nouveau gérant au 1^{er} janvier 2016. Ce dernier a notamment, comme le précise la Commune, pour responsabilité de procéder à la mise en conformité du camping durant une période transitoire raisonnable. Cet objectif est louable et bienvenu, mais ne peut être réalisé que sur la base de décisions politiques. Je remercie dès lors la Municipalité de préciser les mesures du plan d'actions et le calendrier retenu. C'est à cette condition que le nouveau gérant pourra mettre en œuvre la mise en conformité du camping, conformément aux dispositions légales et répondre aux exigences fixées par son cahier des charges. Les résidents trouveront ainsi une réponse à leurs questions légitimes.

La deuxième intervention : il fait bon vivre à Sierre à tel point que des colombidés ont élu domicile sur l'avenue Général-Guisan. Ces bestioles, certes charmantes, apportent par leur présence leur lot de nuisances. Les déjections des pigeons, particulièrement acides, ont pour conséquence une dégradation du bâti et un amoncellement blanchâtre de fientes sur les trottoirs. Sans vouloir anticiper la réponse de la Municipalité, oui, les bâtiments sont privés, au même titre que les trottoirs sont publics. Il s'agit dans le cas d'espèce bien de salubrité publique. Repousser l'amorce d'une solution en dégageant le problème en touche sur les propriétaires fonciers n'est pas une réponse appropriée. En l'absence d'une solution globale et consolidée, certains propriétaires ont déjà pris des mesures par la pause de filets et autres piquants. Cette approche compréhensible ne règle toutefois rien, mais ne fait que repousser le problème sur les bâtiments limitrophes, le pigeon étant voyageur par définition. Des plans pigeons ont été mis en place dans diverses villes suisses. Il serait souhaitable que la Municipalité s'en inspire et l'applique dans des délais raisonnables. L'Exécutif a arrêté la politique touristique de la Ville de Sierre. Je l'en félicite. Le CG, quant à lui, vient d'approuver le budget 2016 assurant ainsi le financement des mesures de la politique touristique. Le tourisme commence toutefois par les fondamentaux, l'emballage venant en second. La qualité perçue par nos hôtes et le sentiment de fierté d'être sierrois ont, entre autres, été retenus comme critères de succès de la politique touristique sierroise. Des fientes sèches craquantes sous les semelles, un passage sous voie CFF jonché de détritrus à 11h00 le dimanche de la Sainte-Catherine ou des moloks débordants à l'occasion de week-ends prolongés ne font pas partie des fondamentaux des valeurs essentielles pour l'image de notre cité. Ces quelques exemples sont regrettables et n'ont pas place dans notre ville. Nous le devons à nos habitants et à nos visiteurs. Le travail de la voirie

n'étant pas remis en cause, j'invite la Municipalité à remédier à cette situation par la mise en œuvre d'instruments et de processus adaptés, afin que les constats énumérés précédemment appartiennent définitivement au passé. Je vous remercie de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. CRETTON. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, nous allons répondre à ces questions et là je sollicite mes collègues du Conseil ; d'abord Pierre-Alain VIANIN au sujet de la question du camping Robinson et ensuite Mario ROSSI au sujet de la question pigeons.

Pierre-Alain VIANIN

(Il teste le micro). Ça marche ? Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs les CG, M. CRETTON. La Municipalité a bien conscience que le camping Robinson pose actuellement des problèmes de sécurité, d'aménagement du territoire. Des séances ont été organisées dans nos services ainsi qu'avec l'Etat du Valais pour trouver une solution. Il faut savoir que l'Etat du Valais prévoit trois sortes de campings : un camping rural ou de passage qui ne prévoit pas de place fixe, du camping mixte qui prévoit jusqu'à 30 % de places résidentielles fixes ou du camping résidentiel où on peut aller de 30 à 80 % de places fixes. La solution serait maintenant – et c'est ce qui est envisagé pour déjà rendre conforme la zone – de passer à un camping résidentiel. Pour ce faire, on devrait faire une modification partielle du plan d'aménagement. Cette modification partielle ne changerait pas la zone à bâtir, on n'aurait pas besoin de la compenser parce qu'un camping mixte est déjà considéré comme une zone à bâtir, ce qui nous a été confirmé par l'Etat du Valais. Donc ce serait entre guillemets un moindre mal, on n'aurait pas besoin de compenser par de la zone à bâtir, on devrait envisager de faire cette modification. Cette modification n'est pas si simple parce que les services de l'Etat entre autres avec les cours d'eau et les rivières, par le Rhône, nous demandent certains éléments ; on aura d'autres séances avec eux et on va voir comment on pourra faire ça. En plus de cette modification, on a des problèmes de sécurité, vous les avez évoqués, et de distance entre les bâtiments dans les constructions. Là aussi la loi a évolué et nous permet maintenant de diminuer la distance entre les bâtiments pour autant que des sécurités par rapport aux normes feu soient prises. Donc on pourrait envisager certaines de ces habitations comme restant fixes, sans les déplacer, ce qui serait moins grave que la première estimation qui avait été faite où il fallait quasiment déplacer toutes les habitations parce que les distances n'étaient pas respectées. Ces infos ne nous ont été données que dernièrement par le Canton, donc on va faire un état des lieux qui est prévu avec le nouveau gérant et puis on va regarder avec les services du Canton qu'est-ce qu'on peut faire pour mettre aux normes au niveau du feu ; le Canton a déjà été aussi sur place et il est aussi conscient qu'il va falloir faire quelque chose. Ça ne va pas se faire en deux jours, mais ces mesures sont prises et il y aura peut-être des éléments qu'on va devoir déplacer parce qu'on ne pourra pas les garder, parce qu'on n'aura pas de solution par rapport à ces normes feu. J'espère que les éléments qui vous sont donnés ici vous satisfassent. Non ? Pardon ? Trop au conditionnel ? Qu'est-ce qui est au conditionnel ? On est en train de faire un état des lieux, le Canton est venu, le changement de zone devra être approuvé par le CG, donc vous serez mis au courant, on ne peut pas faire les choses plus vite que ça.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. VIANIN. M. ROSSI.

Mario ROSSI

Madame la Présidente... vous m'entendez ? Oui, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les CG, chers collègues. Les pigeons... merci pour la question, on finira peut-être cette soirée par une petite touche humoristique, quoi que c'est un vrai problème. La Commune de Sierre a pratiqué de 94 à 99 un planning familial des pigeons par la distribution de pilules contraceptives mélangées à des graines. C'est tout à fait sérieux. La production de ces pilules n'étant plus assurée et les contrecoups environnementaux que cela générerait font que ce système n'est plus pratiqué et ses résultats n'ont jamais été totalement probants. Actuellement, les Villes agissent soit de manière active par l'élimination physique des pigeons, notamment par des tirs, soit de manière passive par le biais d'information à la population. La première solution ne permet pas

d'obtenir des résultats durables car elle contribue à un rajeunissement de la population qui se rétablit très rapidement. La deuxième vise à informer la population sur le fait que nourrir les pigeons contribue à leur prolifération d'une part et à leur concentration dans des zones données d'autre part. Voilà quelques exemples pratiques de ce qui se fait dans des villes romandes :

- Typiquement Martigny a construit un pigeonnier dans un clocher il y a 10 ans et a procédé à l'éradication de ces pigeons ; la ville semble être satisfaite de cette mesure. C'était une des variantes.
- Sion, par sa police rurale effectue des tirs nocturnes subsoniques ; d'autre part, les services – de plus en plus rarement – mélangent de la chloralose avec du maïs chaud, les pigeons gèlent la nuit et la nature fait le reste. Imaginez-vous, sympathique... (*rires*).
- La Ville de Lausanne, sur avis d'un biologiste, affirme qu'il n'y a pas de produit efficace pour éviter la prolifération des pigeons ; il semblerait que les moyens contraceptifs, comme on l'a dit tout à l'heure, ne donnent pas satisfaction et surtout qu'ils ne sont plus en fabrication.
- Par contre, Delémont va aussi, tout comme Lausanne actuellement, procéder à des actions de sensibilisation pour éviter que la population nourrisse justement les pigeons.

Voilà, à Sierre, les services interviennent de manière ciblée lorsqu'une personne, comme M. CRETTON, nous fait part de ce type de problème, mais surtout elle agit lorsqu'une personne nourrit de manière régulière ces oiseaux et qu'elle est identifiée, elle est alors priée de cesser cette manière de faire, de manière à éviter que les oiseaux (se) prolifèrent et puis aussi d'informer sur la problématique que cela engendre. Malgré tout, effectivement, et même si cela ne satisfait pas M. CRETTON, de manière générale, il convient également de préciser qu'il est de la responsabilité des propriétaires d'immeubles de se prémunir contre les désagréments provoqués par des pigeons car leur concentration en un lieu est souvent en relation avec les possibilités de refuge offertes par les façades ou autres éléments architecturaux. Il existe d'ailleurs des pare-pigeons qu'on peut mettre de manière mécanique sur les toits de murs par exemple qui sont des fils barbelés... ça ressemble à du fil barbelé, par exemple. Les aménagements à réaliser doivent toutefois être réalisés de manière conforme aux prescriptions pour éviter que le remède soit pire que le mal, évidemment. Toutefois, pour plus de détails, non pas sur les plannings familiaux, je précise, mais concernant l'éradication des pigeons, le service de l'environnement est à votre disposition si vous trouvez des solutions; en précisant que cette problématique, on va quand même en discuter lors de notre prochaine séance du service de l'environnement pour voir effectivement - si elle est aussi étendue qu'on veut bien le dire - quelle proposition on peut faire à des personnes qui évoqueraient ce genre de problème. Voilà, merci pour votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. ROSSI. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Je rebondis sur trois points et puis après j'ai deux questions. La première, je l'ai entendu derrière moi de mon collègue Robert METRAILLER, donc je n'assume pas la paternité... il a trouvé un moyen tout simple contre les pigeons, si au lieu de faire la fête du poulet on faisait la fête du pigeon?... (*rires*). Voilà, je rebondis maintenant sur deux affirmations, enfin sur deux informations qu'on a reçues de la Municipalité, notamment sur les subsides pour la nouvelle école de Granges : est-ce que le même cas de figure va se reproduire pour l'école de culture générale sur le projet qu'on a en cours ? Ça c'est la première question. (*Propos difficilement audibles*). Et puis la deuxième... pardon, je vais m'adresser un peu plus fortement, voilà. La deuxième question au niveau de la commission ad hoc, j'ai bien compris, Monsieur le Président, que la commission ad hoc qui va être formée va servir avant tout au CG pour ses prises de décision pour amender, ou non, un compte culturel. Voilà, comme ça, on a aussi la séparation des pouvoirs. Maintenant j'ai deux points un petit peu plus différents... l'hôpital de Sierre... la population, elle est interpellée, enfin, elle nous interpelle assez souvent : la fermeture des urgences à Sierre engendre de vives réclamations au sein de la population, car la permanence médicale est ouverte de 08h00 à 18h00 les jours ouvrables. La population est donc amenée à faire de longues heures d'attente aux urgences à l'hôpital de Sion. Quel est l'avenir de l'hôpital de Sierre, la médecine seniors au-delà de 65 ans et plus, la gériatrie, etc. ? Est-ce qu'une réflexion a été abordée avec les médecins de la ville pour assurer cette permanence 24 heures sur 24 et pour éviter ainsi que des privés ou des cliniques privées s'installent sous forme de centre médical ? Les équipements de l'hôpital de Sierre sont performants : IRM, scanner, labos, blocs opératoires, stérilisation, etc. ; leur utilisation sera-t-elle optimisée dans le futur ? Lors de

la dernière séance, vous nous aviez informés que la clinique Sainte-Claire deviendrait un EMS, existe-t-il une étude précise concernant les besoins en lits de cet EMS pour la population sierroise ? Connaît-on aujourd'hui le coût pour la gestion future de cet EMS ? Vous nous aviez aussi indiqué que la clinique Saint-Claire engendrera de nouveaux postes de travail ; est-ce qu'ils sont quantifiés, alors qu'on sait que notamment l'étage... enfin l'étage, la partie psychogériatrie de la clinique Sainte-Claire a déjà été transférée à l'hôpital de Malévoz ? Enfin, ne pensez-vous pas que la population sierroise est en droit d'attendre une communication plus transparente de la part de ses autorités ? Mais avant d'être transparente, encore faudrait-il qu'il y en ait une... actuellement, on a des informations qui viennent de la part du Canton, de la Municipalité pas grand-chose ou alors je n'étais peut-être pas là à une dernière séance d'informations.

Deuxième question, le park & rail. J'ai été interpellé par rapport à l'accès au park & rail, comment accéder, sans payer le prix du parking de la plaine Bellevue, si on veut accéder au PR, je vais l'abréger comme ça, sous la gare, souvent vide, alors que celui du haut est complet. La question a été posée aux guichets CFF à Sierre, la réponse est la suivante : la police délivre des cartes d'accès aux pendulaires, mais seulement à ceux qui payent le PR à l'année. Qu'en est-il pendant la durée des travaux sous gare, puisque ceux-ci sont à l'origine de cette situation ? Voilà, merci pour votre réponse.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. Est-ce que la Commune désire répondre ?

François GENOUD

Bien sûr qu'elle désire répondre.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci.

François GENOUD

On est en train de se concerter pour savoir qui et comment, mais bien sûr que nous désirons répondre. Pierre KENZELMANN répondra sur la dernière remarque à propos du park & rail, parce que c'est lui qui connaît bien le dossier de ce projet, complexe sud des voies, problématique de la circulation. Sur la question d'abord de la similitude ou de la comparaison faite entre la problématique du subventionnement de l'école de Granges et celle de l'école de commerce et de culture générale, je voudrais vous rappeler, Mesdames et Messieurs, un élément essentiel : l'école de Granges, c'est la Commune qui sera maître de l'ouvrage subventionné par le Canton ; dans le cas de l'école de commerce et de culture générale, c'est l'inverse, c'est le Canton qui construit cette école ; dans le complexe sud, la Commune construit le parking et la gare routière, mais c'est le Canton qui construit l'école, avec, selon les dispositions légales, une participation de la Commune au financement, 10 %... mise à disposition du terrain plus 10 % des coûts de construction. Malheureusement, je saisis l'occasion de relever combien les choses sont inégales dans le traitement entre les flux financiers Canton/Communes Communes/Canton ; le Canton peut se permettre de différer de 10 ans le paiement des subsides, sans conséquences pour lui en termes d'intérêts, alors que la participation de la Commune à un projet cantonal, prévu par les dispositions légales, va générer une facture payable dans les 30 jours, à défaut de quoi il y a un intérêt, et un intérêt élevé, qui va nous être facturé. Si vous connaissez, Mesdames et Messieurs, des gens influents dans le parlement cantonal, encouragez-les à faire une fois pour toutes une intervention, afin que ces inégalités de traitement disparaissent. Mais là, c'est le Législatif cantonal qui peut intervenir, nous on subit, une fois encore, la situation. A propos de la question sur l'hôpital, je voudrais vous dire que nous nous préoccupons aussi de ces questions, en vous rappelant tout de même et tout d'abord, que depuis bientôt 10 ans maintenant, la question de l'organisation de l'hôpital et de la planification de l'Hôpital du Valais appartient complètement au Canton et au RSV et que les Communes n'ont plus rien à dire là-dedans et n'ont, non plus, plus rien à payer. Vous vous souvenez qu'autrefois le budget hôpital dans les comptes de la Ville était lourd et que, depuis la création du RSV, et bien, c'est une charge qui a fondamentalement été transférée au Canton. Néanmoins, nous sommes toujours intéressés de savoir ce qui s'y passe et, pour cela, nous avons de réguliers contacts avec soit la direction de l'Hôpital, soit avec le département de la santé. Une séance toute récente que nous avons eue nous a convaincus qu'en termes d'occupation de l'hôpital de Sierre et bien on va aller vers une optimisation certaine, pour une

occupation au total de ce qui est possible, avec des disciplines qui doivent être modifiées ; vous avez cité vous-même que la gériatrie allait être déplacée de la clinique Sainte-Claire à l'hôpital ; il y a d'autres disciplines de médecine dite non aiguë, médecine de traitements qui vont pouvoir continuer d'être servies ici sur place à Sierre, mais toutes les disciplines, y compris les urgences, qui impliquent un service soins intensifs vont naturellement être concentrées sur Sion ; l'Hôpital du Valais a prévu d'établir à Sierre, et durant la journée, un service de permanence médicale, excusez-moi le terme, pour la « bobologie », hein, pour assurer les petites interventions qui ne nécessitent pas un déplacement à Sion et surtout la mise en œuvre du service des urgences, mais le service des urgences de Sion répond à satisfaction et toujours mieux aux besoins de la population de tout le Valais central ; l'engorgement qui a été observé à certaines périodes, et bien, est en voie de se dissiper... forcément qu'il y aura toujours des jours, des heures ou des périodes dans l'année où ça sera tendu ou difficile, mais, en moyenne, le service - si je peux appeler ainsi - à la clientèle est assuré dans des délais qui sont tout à fait respectables et avec des compétences indiscutables. Je ne sais pas si ça vous est arrivé d'avoir eu besoin du service des urgences, ça m'est arrivé, mais je n'ai pas hésité à aller tout de suite vers de bons soins à Sion plutôt que d'aller à Sierre pour me faire de toute façon envoyer à Sion par la suite, quoi. Mais il y a une question intéressante que vous posez, c'est celle de la communication. Sachez que nous avons sollicité et le Canton et la direction de l'Hôpital du Valais pour qu'une communication adéquate et commune soit faite aussi vite que possible, ce sera probablement à la fin du mois de janvier, sur la réorganisation de l'hôpital de Sierre, les disciplines qui y sont affectées et aussi sur... l'autre question, c'est l'affectation de la clinique Sainte-Claire en EMS, je terminerai par ce sujet, mais une communication est prévue sur l'ensemble de ces sujets, à la fin du mois de janvier à peu près. Fin du mois de janvier, parce que c'est à cette date-là que Projet Santé – vous savez tous ce qu'est Projet Santé, puisqu'une partie d'entre vous y sont délégués pour la Commune de Sierre – c'est cette institution qui continue de gérer le patrimoine qui n'a donc pas été racheté par le RSV et qui appartient aux Communes de l'ancien arrondissement de Sierre et de Loèche... et bien Projet Santé va, lui, pour autant que l'assemblée générale le confirme, devenir propriétaire de la clinique Sainte-Claire, au nom des Communes du district, pour le transformer en EMS, pour conduire le processus de transformation en EMS. Il ne manque, dans le fond, plus que la décision de l'assemblée générale de Projet Santé, mais pour les Communes, cela est clair maintenant, la décision a été prise et confirmée par écrit. Une question pertinente est de savoir quels sont les besoins en lits de la Commune de Sierre dans l'EMS de Sainte-Claire, si j'ai compris juste. Alors je peux vous dire que cette importante affectation de Sainte-Claire en EMS nous a permis, en collaboration avec les services spécialisés, d'établir qu'il y a dans le district des Communes qui sont suffisamment dotées en lits et puis d'autres pas du tout ; et il se trouve que la Commune de Sierre, avec son quota de lits dans l'association Beaulieu – home Beaulieu, les Jasmins et le futur home de Venthône – ainsi que sa participation pour moitié au foyer Saint-Joseph, à la fondation du foyer Saint-Joseph, est satisfaite en lits pour les besoins de la population de la commune de Sierre, évalués selon la méthode admise par le Canton, c'est-à-dire un 15 % de la population de plus de 80 ans ; il y a un calcul assez savant sur le plan démographique qui a été fait, qui a été admis et qui a donné comme résultat que Sierre en particulier est suffisamment dotée en lits. C'est la raison pour laquelle, d'entente avec les Communes du district, et bien, nous participerons, la Ville de Sierre participera pour un socle de solidarité aux travaux de Sainte-Claire et à son acquisition, mais autrement, c'est les autres Communes qui en assument le financement, parce qu'il y a des Communes qui n'ont jamais fait un effort pour « construire un lit », qui ont toujours utilisé, mais c'était admis comme ça, les EMS qui avaient été construits par d'autres Communes et cette situation va partiellement se corriger. A Sainte-Claire, il sera possible d'aménager 63 lits, au terme de travaux qui vont probablement coûter 12 millions de francs, y compris l'achat du bâtiment et ceci devrait satisfaire à l'horizon 2020 le besoin en lits de tout le district de Sierre, donc en complément des homes déjà existants et en s'assurant aussi que celui de Venthône sera construit. Et les démographes statisticiens nous disent que probablement, si le besoin est satisfait à l'horizon 2020, et bien, il le sera pour de nombreuses années, peut-être même jusqu'à ce que les courbes démographiques démontrent que le besoin en lits va plutôt diminuer qu'augmenter, d'où cette opération qui va se passer cette année. Des informations un peu plus précises sont donc promises pour fin janvier. Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que nous pouvions dire sur le sujet.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. M. ANTILLE, je vous passe la parole.

François GENOUD

Excusez-moi, il faut passer la parole à Pierre KENZELMANN sur la question du park & rail.

Odette-Renée SAVIOZ

Ah, pardon, excusez-moi...

Pierre KENZELMANN

Voilà, ce que je peux vous donner comme informations concernant le park & rail... pardon, bonsoir Mesdames, Messieurs... effectivement, vu l'emprise du chantier complexe sud, vous pouvez bien imaginer que cela entraîne, que cela engendre quelques désagréments. En termes de parking, vu l'ampleur du chantier, on a la suppression du parking situé au Petit Bois, on a la suppression du parking qui était situé à proximité de la cave Provins, on a une partie des places sur la plaine Bellevue, partie ouest, aussi qui sont utilisées notamment pour le chantier, mais aussi pour l'installation de chantier ; malgré tout, on a pu conserver les places dédiées au park & rail à un nombre constant, en, je dirais, migrant les abonnés au sud des voies CFF et en conservant les places existantes sur la partie nord des voies CFF. C'est clair que si les parkings sont remplis durant la durée du chantier, et bien, c'est les désagréments, malheureusement, qui sont dus à des périodes transitoires ; on peut aussi inviter les gens à utiliser les parkings communaux, qui ont aussi des tarifs pour la demi-journée notamment qui sont tout à fait compétitifs avec le park & rail. Voilà les informations que je peux vous apporter.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. KENZELMANN. M. ANTILLE.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous. Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Le projet débute en 2006, soit bientôt dix ans. Vous imaginez sur quel sujet je reviens pour la « je ne sais plus combien » de fois. Et bien oui, il s'agit à nouveau du projet d'un Agorespace ainsi que de places de parking, que l'on a promis au village de Noës. Je vous fais grâce de tout l'historique de ces deux projets. Cependant qu'en est-il de leur avancement sachant que la mise en zone réservée des parcelles était échue au printemps 2015. D'autre part des montants de CHF 400'000.– et CHF 550'000.– figuraient dans les plans d'investissements multiannuels, montants que je ne retrouve plus dans le document de cette année. Ceci voudrait-il dire que la Municipalité a abandonné le projet ? Merci de votre réponse.

Ma deuxième question concerne la route menant à l'école de Noës, la rue des Lutins. En juin 2014, je demandais que l'on aménage le fond de cette route, afin de la différencier avec la rue Fleurettes que beaucoup d'automobilistes empruntent par erreur et cela également dans le but de garantir un maximum de sécurité pour les écoliers. A-t-on envisagé de faire quelque chose ? Enfin, ma troisième question : où en est le projet de Plantassage en face du magasin Manor ? Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. ANTILLE. M. GENOUD, je vous laisse la parole ?

François GENOUD

Oui, volontiers. Dans la mesure du possible, je réponds à ces trois questions. Au sujet de l'Agorespace et du projet de places de parc comprises dans le plan directeur de réaménagement du village de Noës, ce qu'il faut dire c'est que ce n'est absolument pas que la Municipalité a décidé de mettre ce dossier dans le tiroir et puis de ne plus s'en occuper, au contraire, mais que malheureusement nous sommes, là aussi, pris à partie par des procédures, par des oppositions, qui traînent, dont le traitement au Canton et au tribunal, et bien, est très lent, hein, bien sûr. Vous savez qu'il y a des propriétaires privés qui ont fait opposition à, d'abord à la mise en zone de réserve pour éviter qu'il y ait des constructions qui se passent ; ils s'y sont opposés, ils ont même été jusqu'à faire des oppositions au classement de l'église de Noës, alors que ça n'a rien à voir avec les dispositions de la zone ensemble de valeur dans laquelle on se trouve, mais, ma foi, il y a des gens qui procèdent et puis si on avait des services cantonaux qui étaient rapides sur des dossiers qui ne sont quand même pas si compliqués, sans doute que cela aurait pu avancer vite. Mais n'en déduisez pas, Mesdames, Messieurs, que la Municipalité a décidé de mettre ce dossier dans le tiroir ; ce qui n'a pas pu être fait, c'est vraiment parce que,

pour l'instant, ces procédures ne sont pas complètement abouties. En ce qui concerne le démarrage de la rue des Lutins, la rue qui monte à l'école, c'est une problématique qui n'est pas nouvelle et qui est plutôt compliquée, mais que nous voyons surtout à travailler dans le plan de quartier Portelle ouest ; vous savez que tout ce quartier devrait subir, si ce n'est un plan d'aménagement détaillé, en tout cas un plan de quartier, qui puisse permettre de rendre cette zone réellement habitable, parce qu'aujourd'hui le parcellaire est fort morcelé dans cette portion de territoire ; il y a un travail qui est conduit par des mandataires spécialisés, qui avance effectivement lentement et je serais prêt à parier que la question de l'accès, en tout cas de cette route qui est à différencier de celle qui va à l'école, et bien, il faut la comprendre dans ce plan de quartier ou ce PAD qui est en préparation. Si certains de mes collègues ont la mémoire mieux rafraîchie que moi sur ce sujet, je les laisse volontiers s'exprimer. En ce qui concerne la zone de Plantassage, alors aujourd'hui nous en sommes dans la situation où, de fait, les plans d'aménagement détaillés sont ou seraient homologués et prêts à être mise en œuvre, dans le fond ; il est de la volonté, de la responsabilité des propriétaires, des nouveaux propriétaires de ces terrains et de ces projets de les mettre en œuvre ou pas ; or, on sait qu'il y a sans doute des intérêts commerciaux qui sont plus ou moins dissuasifs en ce moment, mais une volonté aussi de réfléchir, peut-être, à un autre PAD, d'effacer tout ce qui a été fait pendant 10 ans et de recommencer toutes les procédures. C'est le choix des propriétaires de le faire, nous n'en savons pas plus pour l'instant. Heu, nous savons qu'ils sont en discussion, en négociations et qu'ils attendent une décision aussi de la commission cantonale des constructions, sauf erreur pour écarter, ou non, une opposition mutuelle qu'ils se sont faits les uns les autres puisque vous savez que Plantassage est une zone à bâtir divisée en deux secteurs ; quand le secteur un fait opposition au secteur deux, et bien, il faut attendre que la commission cantonale des constructions tranche et puis elle ne va pas vite, encore une fois. Voilà, Mesdames, Messieurs, je crois avoir abordé les trois questions, j'espère que ces réponses vous satisfont pour l'instant.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président. JérémY SAVIOZ.

JérémY SAVIOZ

Voilà Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Tout d'abord juste un petit aparté à propos de la question des pigeons, je me permets de vous signaler une méthode qui a fait ses preuves dans d'autres villes, qui est l'utilisation de faucons pèlerins, par des fauconniers ; donc de faucons pèlerins apprivoisés qui luttent de manière naturelle contre la prolifération des pigeons en ville, voilà. Maintenant de l'ornithologie, je passe sans transition à la culture, ça tombe bien, c'est deux passions que je nourris particulièrement. Donc je me permets de prendre la parole en tant que président de la commission ad hoc de la culture, vu que beaucoup de choses ont été dites à propos de cette ComCu ; tout d'abord pardonnez-moi cette abréviation un petit peu pudique pour éviter une appellation, on va dire, moins catholique. Donc par rapport à cette ComCu, tout d'abord, je prends acte de la décision de Silvio CALDELARI, de son retrait, avec quand même une pointe de regrets, je dois le dire, je n'ai jamais douté de son honnêteté, ce d'autant plus qu'on avait divisé la commission en sous-groupes pour éviter tout conflit d'intérêts, mais en tous les cas je te remercie de t'être engagé. Et maintenant la question se pose : est-ce que le groupe libéral-radical va proposer un autre membre pour le remplacer ? Donc on en rediscutera en temps voulu. Ensuite, concernant les inquiétudes de M. GENOUD par rapport au cahier des charges de cette commission, donc il m'a été transmis, il nous a été transmis à l'ensemble de la commission par le bureau. Effectivement, il y a quelques... disons quelques formulations qui peuvent prêter à confusion. On est conscients de notre tâche, de ce qu'on peut faire et de ce qu'on ne peut pas faire, donc on ne va pas s'arroger le droit de définir les orientations culturelles de la Ville de Sierre, ça relève évidemment du CM, donc on se contentera évidemment d'examiner la politique culturelle de la Ville, d'examiner, d'analyser, de proposer des pistes, tout en sachant qu'elles n'ont pas de valeur contraignante, mais en espérant tout de même qu'elles seront suivies. Voilà, je me réjouis de travailler... enfin on se réjouit de travailler durant les mois à venir et de vous présenter les conclusions de notre commission au plénum du mois de juin. Merci beaucoup de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. SAVIOZ. M. SALAMIN.

Gilles SALAMIN

Je vais vous parler de l'UAPE de Muraz. Le dossier de l'UAPE de Muraz a été ouvert lors de notre séance hors les murs du 11 juin 2014 à Muraz. La clause du besoin a été avérée, mais après une année d'études, avec son lot de bonnes nouvelles, aussitôt démenties (ouverture en 2015, ouverture avant la fin de l'année 2015), le 13 août, à une semaine de la rentrée scolaire, un courrier communal brisait les espoirs des parents concernés en officialisant une décision prise le 16 juin : tout mettre en œuvre pour la mise à disposition d'une structure d'accueil provisoire dès la rentrée 2016-2017. Courrier officiel du 13 août (16 juin) : pourquoi avoir attendu si longtemps pour annoncer aux parents une décision prise le 16 juin ? Evidemment, on peut alors déclarer que « *l'ouverture d'une structure d'accueil en cours d'année n'est pas adéquate puisque l'organisation scolaire et familiale sont en principe déterminées pour l'entier de l'année* » et justifier ainsi le renvoi à la rentrée scolaire 2016-2017. Six mois se sont écoulés depuis la décision du CM. Où en est la mise en place de la structure provisoire promise ? Dans le même courrier du 13 août 2015, il est fait mention de « *la recherche d'une solution durable* ». Pourquoi le local BALMER, pourtant idéalement situé à proximité de l'école, n'a-t-il pas été retenu, alors d'une localisation jugée peu idéale est envisagée, par défaut, dans les futurs bâtiments à construire sur la parcelle de la menuiserie SALAMIN ? Pas de construction envisagée dans les deux prochaines années. Quelles sont les autres solutions envisagées ? Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. SALAMIN. M. Yoann BERTHOD.

Yoann BERTHOD

Voilà, donc bonsoir Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du CM, chères et chers collègues. Donc le groupe de l'AdG souhaitait connaître ce que la Commune entend mettre en place afin de faciliter le tri des citoyens sierrois ? Donc c'est là une de nos préoccupations, en précisant justement qu'avec la nouvelle taxe au sac qui entrera en vigueur donc dès 2018, en précisant que si rien n'est fait, et bien, il risque d'y avoir des débordements et des problèmes comme ça avait été le cas et que ça avait passé dans les médias à Lausanne, etc. Donc nous avons proposé... posé des questions en proposant... plus ou moins des fois directement des solutions dans les questions posées, en précisant par rapport donc aux déchets verts que la Ville ne propose actuellement aucune alternative et qu'un citoyen sierrois habitant dans un immeuble n'a pas vraiment d'autre choix que de les mettre à la poubelle, concernant donc ces déchets verts. La réponse de la Commune a été étayée en trois points, donc le premier est par rapport au fait qu'il existe des centres de collecte qui sont à disposition et qui apparemment font leurs preuves. Ce que nous avons décidé donc que nous trouvons vraiment dommage c'est que dans ce cas-là la population doit se déplacer et puis lorsque c'est des affaires de faire la cuisine et de donc récolter des déchets verts, ce n'est vraiment pas pratique de devoir prendre la voiture, de devoir se déplacer jusqu'à un centre de collecte. Le deuxième point de la Commune était, pour reprendre leurs termes, que la Commune recommande en premier lieu d'exploiter une compostière individuelle sur le bien-fonds privé. Donc là, de nouveau, nous tenons à préciser que la plupart des gens à Sierre vivent dans des immeubles et ils ne peuvent pas donc se permettre d'avoir leur propre compostière comme s'ils vivaient dans une belle villa et que là, de nouveau, on trouve que c'est dommage. Et le troisième point de la Commune est que ceci engendrerait des coûts et là, en effet, on trouve également qu'uniquement donc une poubelle verte qui est un peu plus grande que les poubelles qu'on a à la maison, qui se trouvent dans la plupart par exemple des immeubles lausannois, prendraient non seulement pas beaucoup de place en bas des immeubles, mais auraient un coût véritablement négligeable. Et le deuxième point que nous voulions relever, que nous avons vraiment trouvé que c'était un manque de volonté aussi et d'intérêt de la part de la Commune concerne la récupération des déchets utilisables que M. Roger MATTER donc avait... lors de la dernière séance du plénum du mercredi 12 juin proposé ; c'est-à-dire que de mettre en place que les objets encombrants tels que les meubles, outils etc. pourraient donc rester une semaine ou deux à disposition des citoyens dans les centres de tri comme c'est en effet le cas dans la ville de Morges ; la réponse de la Commune a été donc négative en disant que c'est aux citoyens de s'organiser et d'amener cela dans des entreprises privées comme Emmaüs, Job Transit, etc. ; donc là, de nouveau, nous regrettons, parce que nous pensons que Sierre pourrait apporter une meilleure image, comme Morges, une image de ville verte et de ville innovante et qui veut donc oser aller plus loin et là on remet également en question l'image de Sierre, avec la

forêt de Finges et sa situation au cœur du Valais qui pourrait donc faire plus de choses pour tout ce qui est le recyclage, merci.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. BERTHOD. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, la Municipalité va répondre à la question de l'UAPE de M. Gilles SALAMIN par Mme Laetitia MASSY en charge du dicastère des écoles et des affaires sociales et puis la question des déchets sera répondue par Mario ROSSI en charge de l'environnement. Je vous propose de passer d'abord la parole à Laetitia MASSY.

Laetitia MASSY

Oui, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les CG, chers collègues. Volontiers que je réponde à cette question ou à ces questions multiples concernant la future UAPE de Muraz. Sans vouloir refaire tout l'historique, il est vrai que dans un premier temps la question avait été soulevée par des habitants de Muraz, que le CM avait pris très au sérieux cette demande et que nous avons, par l'intermédiaire du CMS, donc des crèches, entrepris une enquête pour établir les besoins. Ces besoins effectivement ont été avérés, notamment également du fait que la crèche de l'Europe est pleine et qu'une UAPE décentralisée serait utile bien entendu pour Muraz, mais permettait également de ne pas devoir chercher trop de locaux dans la région de l'Europe. Nous avons donc pris l'engagement de le faire, sur l'année scolaire 2015-2016, c'est vrai, dans un premier temps. Et il est vrai que si c'était si facile de trouver des locaux à Muraz, je peux vous garantir qu'on aurait déjà ouvert depuis longtemps cette UAPE. Ce qui s'est passé durant l'année 2014-2015, c'est que tous les locaux qui ont été cités tout à l'heure par l'intervenant et bien effectivement, nous les avons visités, nous avons pensé dans un premier temps que certains conviendraient, je pense notamment au local BALMER et ce qu'il est important de savoir aussi, c'est qu'on ne peut pas décider d'ouvrir n'importe où un local qui accueille des enfants, notamment des petits enfants. Dans une UAPE, on a aussi des enfants qui ont l'âge des 1-2H, donc quatre/cinq ans et on ne peut pas les mettre dans des locaux qui ne sont pas sécurisés. Le Canton avalise également la possibilité ou non d'ouvrir l'UAPE et ce bâtiment ne convenait pas ou alors demandait des travaux tellement longs et tellement coûteux que ce n'était pas possible pour notre Commune. Et donc entre deux, d'autres locaux, je ne vais pas vous faire peut-être le résumé de tous les locaux visités, mais on a en tout cas visité de nombreux locaux et pensé établir cette UAPE directement à cet endroit-là. Ce qui a également pris du temps, c'est que nous avons vraiment voulu bien faire et ouvrir rapidement, donc on a un peu repoussé l'échéance pour annoncer que ce serait possible ou pas, parce qu'on a vraiment pensé qu'on pourrait mettre un local provisoire et quitte à ouvrir deux ou trois mois après la rentrée scolaire. Mais là, nouveau problème, peut-être que l'on avait sous-estimé, c'est la composition des classes normales, parce que les élèves qui habitent Muraz et qui sont aujourd'hui dans une UAPE et bien ils sont à Borzuat et donc nous devons recomposer toutes les classes et décider, parce que nous n'avons pas assez de salles de classes dans le bâtiment de Muraz, décider quels seraient les enfants que l'on déplacerait dans un autre centre scolaire. Ce qui fait qu'en cumulant tous ces éléments on aurait dû certainement fermer une classe ou déplacer différemment parce que ces besoins sont concentrés sur certains âges, surtout pour les âges très jeunes, et donc c'est ce qui nous a fait retarder un peu la décision et qu'on a, il est vrai, et là on s'en excuse, annoncé aux parents la décision de reporter d'une année un peu au dernier moment. Par contre, ce qui vous intéresse, c'est l'état actuel des choses, alors nous avons retenu, bien entendu, la solution d'avoir un local durable, qui n'est pas encore construit. Nous sommes actuellement sur deux projets, mais à moyen terme on vous tiendra évidemment au courant dès que ce sera fait. Par contre, on est en train de mettre en place la mise à l'enquête pour le local provisoire et donc j'ose espérer que cette fois-ci ça va être bon pour la rentrée prochaine. Mais par contre, ce qui est important de savoir pour les habitants de Sierre, c'est qu'on va devoir certainement établir quelques rocade pour pouvoir laisser tous ces enfants à Muraz et avoir des classes qui ne soient pas composées de 30 élèves par classe. Donc je vous tiendrai très très volontiers au courant au fur et à mesure et voilà ce que je pouvais vous apporter comme information ce soir.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Mme MASSY. M. ROSSI.

Mario ROSSI

Merci beaucoup. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Jérémy SAVIOZ pour son information concernant les faucons pèlerins, ce sera certainement une manière de traiter le dossier plus sympathique que les solutions que je vous ai apportées tout à l'heure. En ce qui concerne l'intervention de M. BERTHOD, je comprends bien que les réponses qui vous sont amenées ne vous ont pas satisfait complètement ; c'est l'état des lieux actuel et puis les réflexions de la Ville de Sierre pour la problématique des déchets. Toutefois, comme l'a dit notre président tout à l'heure, il y a un groupe de travail qui s'est mis en place maintenant avec entre autres la Ville de Sion et les Communes avoisinantes qui va travailler, non seulement sur le règlement qu'il s'agit de définir pour la taxe au sac, mais effectivement cette commission elle va aussi réfléchir à toutes les solutions qu'on va pouvoir apporter en complément, voire les renforcements des filières qui sont existantes ou à développer. Toujours est-il qu'il faut, si nécessaire, vous rappeler que ce sont des comptes autofinancés et toutes les solutions qu'on va amener auront des coûts qui se reporteront inévitablement sur les taxes que les citoyens paient. Donc il s'agira d'avoir une pesée d'intérêts, mais surtout aussi de faire comprendre aux citoyens, une fois de plus, qu'il en va aussi de leur responsabilité de traiter au mieux les déchets, de faire du tri et donc il y aura aussi de la communication et de la sensibilisation à faire, mais c'est vrai que ces réflexions que vous faites, on se les fait aussi, mais on doit analyser les coûts que ça engendre et surtout quelles ressources on a à disposition pour les traiter. Donc voilà la réponse que je peux amener ce soir, en précisant également qu'une séance d'informations au CG qui est agendée sauf erreur au 9 mars traitera, entre autres, de cette problématique et de l'avancement du groupe de travail et des réflexions qui seront faites déjà à ce moment-là et de l'optique... disons des objectifs qu'on se fixe pour résoudre ce problème-là.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. ROSSI. D'autres intervenants ? M. GENOUD.

François GENOUD

Et bien, Mesdames et Messieurs, puisqu'il semblerait que la séance des questions/réponses touche à sa fin, je voudrais, au nom du CM, vous remercier pour le soutien au budget, même mauvais, de l'exercice 2016 que vous avez approuvé à l'unanimité tout à l'heure. Nous partageons tous la préoccupation que les structures financières de la Commune vont devoir évoluer dans un autre sens, mais vous voyez bien que les marges de manœuvre sont très limitées et que nous continuerons de travailler, naturellement, pour améliorer la situation, vous et nous, et nous espérons que nous y parviendrons, grâce aussi peut-être aux circonstances indépendantes de notre volonté... qui sait, l'amélioration des recettes fiscales... qui sait, l'amélioration des recettes sur les aménagements de production... Et c'est aussi l'occasion, au nom du CM, de vous dire à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, un bon début de l'exercice 2016. Ceux qui ont l'occasion de se reposer pendant les fêtes, faites-le, parce que dès le mois de janvier nous aurons besoin de toutes les forces pour passer la dernière année de la législature. Merci beaucoup et bonne soirée. (*Applaudissements*).

Odette-Renée SAVIOZ

La séance n'est pas terminée, je vous prie de rester assis s'il vous plaît. La parole n'est plus demandée dans la salle, je terminerai les divers par un sujet qui me tient à cœur. (*Mme SAVIOZ rejoint le pupitre destiné aux membres du CG*). De cette année du bicentenaire de notre beau Valais, il y a eu en ville peu de marques festives. Au niveau des étendards... définition d'étendard : symbole d'une cause pour laquelle on combat ou, plus poétiquement, signe de ralliement, symbole glorieux pour l'honneur et la fidélité à la patrie ou autre. Le banneret nouvellement repeint fait honneur à la place de l'Hôtel de Ville ; merci d'avoir sauvé l'œuvre d'Edmond BILLE. Merci au propriétaire du bâtiment, sensible à la fierté des Sierrois. Merci à ceux qui se reconnaîtront dans cette démarche citoyenne. La place de la gare fait exception à Sierre. Sur notre balcon, il y a deux drapeaux ou étendards : le drapeau valaisan, partager ma fierté d'être valaisanne et fêter mon beau Valais pour ces deux cents ans d'existence ; le drapeau de Sierre représente l'honneur d'être la première citoyenne de cette ville que j'aime et accueillir en sourires le monde qui vient dans notre cité. Notre Hôtel de Ville mérite l'honneur d'être coiffé du drapeau rouge et jaune, un magnifique soleil en signe de fierté et d'appartenance à une région exceptionnelle, un étendard ralliant beauté, honneur et couleurs. Mesdames et Messieurs de la Municipalité, au nom des citoyens sierrois attachés à leurs

valeurs, à leurs origines et qui s'identifient au travers de notre étendard, je me fais la porte-parole pour que la demande se concrétise. Rien ne l'interdit, rien ne l'oblige, simplement agir. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*) (*Mme SAVIOZ rejoint la table destinée au bureau du CG*). Je me permets de vous remercier pour les débats de cette soirée qui fut intensive pour moi. Pour la table du milieu, il n'en tenait qu'au chef de groupe PDC, pour que la soirée ne devienne pas la nuit des chiffres. Vous avez frôlé la soupe à l'oignon. Je remercie sincèrement mes collègues du bureau, les présidents de commissions et tous ses membres pour le travail accompli. Merci à Monsieur le Président de la Ville, à Jérôme CRETOL, directeur administratif, à tous les chefs de services, aux CM pour votre disponibilité auprès de nos commissions parlementaires. Merci à Mme Elisabeth MARCHETTI pour sa présence discrète, mais d'une grande efficacité. Merci à M. Jean-Daniel THEYTAZ, pour l'organisation de la salle et sa disponibilité ; en fin de séance, il nous servira le verre de l'amitié et quelques gourmandises de Noël offerts par la Municipalité. Mesdames et Messieurs, avant de clore notre assemblée, je vous donne rendez-vous le mercredi **24 février 2016** dans cette même salle, pour la première séance plénière de la nouvelle année 2016 de notre CG. Je vous transmets les deux autres dates : le **8 juin 2016** pour les comptes et le **14 décembre 2016** pour le budget 2017. A toutes et à tous, belle fin d'année, profitez bien de ces jours de fêtes dans vos familles et avec vos amis. Je vous souhaite mes meilleurs vœux et beaucoup de bonheur pour la nouvelle année 2016. La partie officielle étant close, je vous souhaite une bonne fin de soirée. (*Applaudissements*).

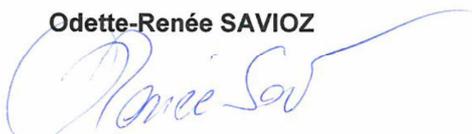
Fin de la séance : 20h45.

Conseil général de Sierre

La présidente :

La secrétaire :

Odette-Renée SAVIOZ



Raymonde PONT THUILLARD



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
ComCu	:	commission ad hoc de la culture